

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le dix février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry FALCONNET – Mme Brigitte POPARD - M. Patrick AUDARD - Mme Christiane JACQUOT - Mme Aziza AGLAGAL - M. Ludovic RAILLARD - Mme Joëlle BOILEAU - M. Léo LACHAMBRE - Mme Jamila DE LA TOUR D'AUVERGNE – M. Didier GIRARD - Mme Brigitte BERTHE - M. Yves-Marie BRUGNOT - M. Pascal KELLER - M. Mongi BAHRI - Mme Christine BUCHALET - Mme Anne VILLIER – M. Jean-Marc FOMBARLET - M. Bruno HABERKORN - M. Sylvain BLANDIN - Mme Stéphanie DROUIN - Mme Sophie MOREAU - Mme Hana WALIDI-ALAOUI - M. Philippe NEYRAUD - Mme Saliha M'PIAYI - M. Pierre HUMBERT - Mme Julienne FIOSSONANGAYE - Mme Michèle BERTHAUX.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Nouredine ACHERIA donne pouvoir à Mme AZIZA AGLAGAL
M. Lhoussaine MOURTADA donne pouvoir à Mme Brigitte POPARD
Mme Saliha OUARTI donne pouvoir à M. Thierry FALCONNET
Mme Nezha NANG-BEKALE donne pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
M. Christophe GUILLET donne pouvoir à M. Philippe NEYRAUD

ABSENTS / EXCUSÉS :

M. Dominique MICHEL

T. FALCONNET – Mes chers collègues, bienvenue pour cette séance du Conseil Municipal. Je salue le public présent, le représentant de la presse du Bien Public. Je donne la parole à Mme POPARD pour qu'elle fasse l'appel des membres présents.

Mme Brigitte POPARD est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

T. FALCONNET – Merci Madame la Première adjointe.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de notre séance du 13 janvier (dernier point que vous avez pu lire sur idelibre). Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer cette séance du Conseil Municipal je voudrais vous adresser, comme il est maintenant de tradition, quelques mots. Vous le savez, le point essentiel de ce Conseil Municipal va résider dans la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025. C'est un moment démocratique majeur qui nous permet de poser collectivement les fondations du budget qui guidera notre action pour l'année à venir, et que nous aurons l'occasion de voter lors de notre prochaine séance.

Le contexte national reste difficile, marqué par des incertitudes budgétaires et des arbitrages politiques qui impactent directement les collectivités locales. La loi de finances 2025, votée le vendredi 6 février dernier, prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros

et de ramener le déficit de l'État à 5,4 % du PIB. Dans cet objectif, un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros est demandé aux plus grandes collectivités locales.

Malgré les difficultés, mieux vaut un "mauvais" budget que pas de budget du tout. La non-censure du gouvernement permet au pays d'éviter l'impasse, plusieurs semaines voire plusieurs mois de débats parlementaires voués à l'échec dans un contexte anxiogène. D'ailleurs 68 % des Français approuvent cette décision, conscients qu'un blocage prolongé aurait été encore plus préjudiciable. En revanche, et je tiens à le rappeler, toutes les composantes du NFP ont voté contre un budget d'évidence insuffisant, même si quelques victoires ont été obtenues pour améliorer la vie des Français, et de cela nous ne pouvons que nous en réjouir !

Les restrictions budgétaires pour les collectivités mettent en péril notre capacité à financer des services publics de qualité et renforcent des inégalités territoriales déjà trop présentes. Pourtant, à Chenôve, vous le verrez à travers le ROB, nous refusons de subir. Malgré la pression financière, notre ambition pour Chenôve reste intacte. Nous affirmons avec force notre volonté de maintenir un haut niveau d'intervention et de préserver notre capacité d'investissement. Car n'oublions pas que derrière les chiffres, il y a des habitants, des habitantes, des engagements concrets, des projets porteurs d'avenir pour les Chenevelièrès et les Cheneveliers. C'est la raison pour laquelle notre ROB repose sur 3 piliers :

1 La solidarité et le service public avant tout

Dans un contexte de précarisation croissante, nous faisons du social un levier de justice. Nous continuerons de soutenir les associations, renforcer l'action sociale et maintenir les aides indispensables, notamment Madame la Vice-Présidente du CCAS les aides à la subsistance. Ce budget sera celui de la proximité et de la solidarité.

2 Un investissement stratégique pour notre avenir

Avec, vous le savez, des projets structurants. La rénovation des écoles, les aménagements urbains durables et la transition énergétique, environnementale restent nos priorités. Parce que l'investissement d'aujourd'hui garantit la qualité de vie de demain.

3 Un engagement écologique sans compromis

La transition écologique est une nécessité. Nous poursuivrons nos efforts avec le budget carbone, le plan de rénovation thermique et les mobilités douces pour faire de Chenôve un modèle de résilience face aux défis climatiques. Je ne vous rappellerai pas la fable du Colibri, que j'ai citée lors de nos vœux.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous partager quelques belles réalisations et avancées majeures de ces dernières semaines.

Un événement culturel marquant : Le célèbre pianiste Jean-François ZYGEL a offert un concert exceptionnel au Cèdre. Lors de cette soirée, il a exploré la ville en musique, improvisant des pièces inspirées par l'histoire et la culture locales. Cet événement a non seulement renforcé la fierté des habitants pour leur ville, mais a également mis en lumière la vitalité de Chenôve. Cette vitalité était également présente lors du salon du Livre organisé ce samedi par l'OMC et l'association des « Amis de la Bibliothèque » en faisant de notre ville une terre de culture.

En matière de santé publique : Nous travaillons activement pour le retour d'un établissement de santé à Chenôve. Depuis la fermeture de la clinique en 2017, la ville souffre d'un manque d'infrastructures médicales. Pour pallier ce manque, nous devons renforcer l'accès aux soins

pour les habitants en offrant des services médicaux de qualité à proximité. C'est un long combat, un combat que je mène depuis 10 ans, et que je ne lâcherai pas.

Sur le bien-être animal : Chenôve, ville humaniste et bienveillante, doit rester une ville où le bien-être est une priorité. Afin de travailler cette priorité dans toutes ses dimensions, je vous informe que j'ai confié une mission (à titre bénévole) à Véronique Girard sur la question du bien-être animal à l'échelle de notre territoire en lien avec notre volonté d'améliorer la condition animale et sa prise en charge dans notre ville.

Mobilités renforcées : en tant que 2ème Vice-Président en charge des transports et des mobilités à la métropole, je soutiens fortement la Métropole de Dijon et son Président dans leur volonté de renforcer les Transports en Commun en Site Propre (TCSP), notamment au bénéfice de notre ville, avec je l'espère une prolongation des TCSP au Sud. Afin de faciliter encore plus les déplacements des habitants de Chenôve, d'offrir une alternative de transport en commun efficace et écologique, de renforcer l'attractivité résidentielle et économique de notre territoire en améliorant la connectivité avec les zones d'activité environnantes, tels sont les objectifs que je souhaite voir atteints pour notre commune et celles du sud-dijonnais.

Réhabilitation urbaine : nous avons voté dernièrement la création de la ZAC pour le secteur Kennedy. Nous y sommes passés la semaine dernière, mercredi, et nous savons qu'il y a un besoin fort de développer à cet endroit de la ville une vision proactive et audacieuse de notre équipe municipale, face aux défis économiques et sociaux de ce quartier, à la demande forte et réitérée des habitants d'amélioration de leur cadre de vie. C'est une démarche globale de rénovation et de requalification qui est proposée. Les aménagements qui démarreront avant la fin de cette année conjugueront commerces de proximité, nouveaux logements et espaces publics repensés. Ce projet d'entrée de ville, entrée Nord de Chenôve, devrait relever les défis urbains, dans un secteur stratégique de la ville, avec engagement, constance et créativité. Et je n'oublie pas la concertation citoyenne très large qui aura accompagné chaque étape de conception.

Innovation de proximité : La mairie mobile a effectué sa première sortie. Loin d'être un gadget, pire encore un instrument de propagande politique, ce dispositif encore en expérimentation rapprochera les services publics des habitants, en répondant concrètement et immédiatement à leurs besoins sur le terrain. Merci aux services qui ont participé - et participeront encore - à mettre en œuvre un de nos engagements forts pris devant la population en 2020.

Fraternité et amitié entre les peuples : nous ouvrons ce début d'année par un anniversaire important, celui des 50 ans du jumelage entre Chenôve et Limburgerhof que nous aurons l'occasion de célébrer à Limburgerhof comme à Chenôve, ici les 8 et 9 mai prochains et à Limburgerhof les 3 et 4 octobre. Je tiens à saluer l'action à nos côtés du Comité de jumelage, et de sa Présidente Evelyne DESJACQUES. Nous continuons à travailler avec la ville marocaine de Chefchaouen dans le cadre de notre coopération décentralisée. Je tiens également à vous informer que j'ai confié une mission (à titre bénévole) à M. Auguste M'PIAYI afin de mettre en œuvre un partenariat durable avec la République du Congo Brazzaville, à ne pas confondre avec la République Démocratique du Congo où il y a eu quelques mouvements de coups d'état récemment, et la commune de Kingoue dans le but d'œuvrer pour la construction d'un monde de paix, de justice et de démocratie, et participer au développement de relations d'amitié entre les peuples.

Attachement à notre Histoire : nous avons adressé un courrier au Président de la République pour demander que la Légion d'honneur soit attribuée à Marcel NAUDOT, ancien maire et résistant déporté, mort pour la France. Je souhaite avec vous j'en suis sûr, en accord avec sa famille, à ce que son courage et son sacrifice soient honorés comme il se doit. Cette démarche reflète l'importance que nous accordons à notre mémoire collective,

aux racines républicaines et résistantes profondes de Chenôve, à la reconnaissance de toute une ville à une figure exemplaire et inspirante de son histoire locale.

Pour conclure ce propos liminaire, nous le savons et Patrick AUDARD nous en dira vraisemblablement quelques mots dans les minutes qui viennent, la Loi de Finances 2025 renforce les freins à notre action publique de proximité comme elle nous impose des choix difficiles. Nous le disons avec force : il est irresponsable d'étrangler ainsi les collectivités locales, repères majeurs et essentiels de nos concitoyens, premières actrices de la transformation écologique et sociale. Il est temps que l'État cesse de considérer les communes comme de simples variables d'ajustement budgétaire. Nous réclamons des moyens à la hauteur des enjeux et une réforme ambitieuse de la fiscalité locale pour garantir notre autonomie financière. Mais nous devons rester du côté des solutions, de l'action et de l'engagement. En examinant ce ROB, préfigurateur de notre budget, nous continuerons à défendre un modèle solidaire, juste et ambitieux pour Chenôve.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire en quelques mots et nous allons entamer immédiatement notre ordre du jour.

SOLIDARITÉ

1 - SOLIDARITÉ – FONDS DE SOUTIEN EN FAVEUR DES ACTIONS D'URGENCE DE L'UNICEF POUR LES ENFANTS DU PROCHE-ORIENT

Le Conseil Municipal de Chenôve, fidèle à ses valeurs de solidarité internationale et de soutien humanitaire, souhaite exprimer sa solidarité envers les populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, affectées par les conflits au Proche-Orient, en Palestine, particulièrement à Gaza. Ces enfants, dans des zones en guerre, sont particulièrement exposés à des situations dramatiques : privation de soins médicaux, malnutrition, déstructuration de leurs familles, et accès limité à l'éducation.

Sans écoles, les enfants courent un risque accru d'exploitation, de travail forcé, de mariage précoce et d'autres formes d'abus, et surtout, peuvent être privés définitivement de scolarité et d'éducation.

Dans ce contexte, l'UNICEF mène des actions d'urgence afin de venir en aide aux enfants en situation de danger imminent. Ces interventions sont cruciales et comprennent la distribution de kits médicaux, l'approvisionnement en eau potable, l'envoi de matériel éducatif et la protection des enfants contre les violences. L'UNICEF met également en place des espaces de protection et de soutien psychosocial pour les enfants traumatisés.

La Ville de Chenôve, adhérente du réseau « Ville amie des enfants » depuis 2020, est reconnue « Ville amie des enfants » par l'UNICEF depuis 2023, et s'engage sur 5 engagements : le bien-être de l'enfant, la lutte contre l'exclusion et les discriminations, un parcours éducatif de qualité, la participation des enfants et des jeunes, et enfin la sensibilisation aux droits de l'enfant. L'obtention du titre « Ville amie des enfants » est le reflet de l'engagement politique de la Ville de Chenôve pour une meilleure application des droits de l'enfant sur son territoire.

Face au drame humanitaire qui se déroule actuellement en Palestine et, particulièrement à Gaza, au conflit intense dont les ravages immenses touchent plusieurs dizaines de milliers d'enfants privés d'écoles détruites par les bombes, la Ville de Chenôve souhaite manifester son soutien aux populations civiles et son entière solidarité. Dans ce cadre, la municipalité propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 2 500 €, sous la forme d'un don à l'UNICEF.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer une aide exceptionnelle de 2 500 €, pour soutenir les actions d'urgence de l'UNICEF en faveur des enfants du Proche-Orient,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Qui est contre l'attribution de cette aide exceptionnelle ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

FINANCES

2 - FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les grandes orientations budgétaires.

Ce débat s'appuie sur un rapport qui comporte des informations sur :

- le contexte national et le contexte local d'élaboration du budget 2025,
- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- les orientations en matière de programmation d'investissement,
- la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- les dépenses de personnel.

Vu les annexes jointes,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 28 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la Cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2025.

T. FALCONNET – Merci M. AUDARD. Merci de votre présentation, de votre précision, de votre exhaustivité, et rassurez-vous l'âge n'a rien à voir avec votre maîtrise des questions budgétaires. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport d'orientation budgétaire ? Mme BOILEAU, M. HABERKORN, M. NEYRAUD et M. LACHAMBRE.

J. BOILEAU – Bonjour à toutes et à tous. Mes chers collègues, le groupe Communiste Républicain Intervention Citoyenne remercie Monsieur le Maire, M. AUDARD ainsi que l'ensemble des services de la ville, pour cette présentation des orientations budgétaires 2025.

Nous le savons, ce document et cet exposé complet, bien argumenté, tiennent compte du contexte économique, social et sanitaire qui accentue la fragilité des habitants de Chenôve, que nous devons accompagner. Ce qui nous engage pour 2025 à maintenir notre service public et de proximité en renforçant notre gestion de cohésion sociale, en assurant la transition écologique, en continuant nos dépenses d'investissement, tout en recherchant un équilibre financier. Les dépenses de personnel sont nécessaires, afin que le service public pour notre population continue d'être rendu en proximité, au plus près des habitants. Il est nécessaire de maintenir les conditions de travail des agents avec une organisation structurelle, un accompagnement humain et la sauvegarde du pouvoir d'achat.

Le pilotage rigoureux des dépenses de personnel, les efforts faits pour la formation et pour une modernisation ainsi qu'une adaptation de notre service public en respectant les différentes actions de notre programme municipal au service de notre population. Notre innovation en matière de gestion patrimoniale, de recherche de ressources et de stratégie

d'achat permettra une gestion rigoureuse et efficace.

Les tarifs des usagers sont modérés, pour les habitants de notre ville et revus pour ceux qui sont hors de Chenôve. En 2025, nous maintenons un soutien au CCAS, aux associations nombreuses de notre ville, à la jeunesse, à l'éducation, la culture et au sport. Nous espérons bien sûr des financements conséquents et pérennes pour Chenôve, quartier politique de la ville, afin que nous puissions continuer à mettre en œuvre le contrat de mandat 2020-2026. Nous devons rester une ville solidaire, éducative, durable, de prévention, de médiation, de sécurité et de rénovation urbaine. Nous voulons en 2025 pour Chenôve et ses habitants, un territoire attractif, d'accès au droit et à la dignité humaine. Un territoire bienveillant, protecteur et émancipateur.

T. FALCONNET – Merci, Mme BOILEAU. On fera une réponse globale. M. HABERKORN.

B. HABERKORN – Je prends la parole au nom du groupe Écologie et Solidarité. Avec ce document d'orientations budgétaires, des choix clairs se dégagent. Ne rien renier de la politique sociale et des transitions écologiques menées par la municipalité. Maintenir un programme d'investissement ambitieux dans la rénovation ou la reconstruction du bâti municipal. Mais c'est comme si les politiques liées à la transition écologique, à la rénovation urbaine, à la culture étaient désertées par l'État au profit des seules collectivités locales. Pire, la vague réactionnaire partie des États-Unis semble déferler sur l'Europe. Cinq militants écologistes ont été condamnés ces derniers jours en Grande-Bretagne à de lourdes peines de prison ferme. Parmi eux, une mère de famille qui sera privée pendant cinq années de voir ses enfants si toutefois la procédure d'appel n'aboutit pas. Leur crime ? S'être réunis via Zoom pour projeter une action de sensibilisation à notre dépendance aux énergies fossiles, par un blocage autoroutier. Action qui n'a même pas eu lieu.

La tentation est grande, y compris dans nos pays démocratiques, de criminaliser l'action écologiste, comme si de bâillonner les militants pouvait mettre fin à la catastrophe écologique en cours. Pourtant, elle est bien là, chaque mois apporte son lot de catastrophes climatiques. Encore tout récemment, c'est la Bretagne qui a été ravagée par des inondations historiques. Et les publications scientifiques se succèdent pour alerter sur la surmortalité liée aux particules fines, 40 000 morts par an, selon les pouvoirs publics, sur les épidémies de cancer liées à la pollution, pour un coût social et financier qui explose. La réaction française est à ce titre affligeante. Le Sénat vient d'adopter un train de loi qui va accélérer la catastrophe, bien loin de la trajectoire raisonnable que nous devrions suivre pour limiter les dégâts. Et les pouvoirs publics français sont tentés également par le tout répression, comme on l'a vu récemment avec la méga bassine de Sainte-Soline, qui a pourtant encore été jugée le mois dernier totalement illégale. Nous pourrions demander au gouvernement de faire pression sur le Royaume-Uni pour la libération de leurs prisonniers politiques et lanceurs d'alertes et tout particulièrement des militants pacifistes, écologistes récemment embastillés. Comme il avait été demandé d'intervenir auprès du Danemark pour obtenir la libération de Paul Watson (le fondateur de Sea Shepherd). Nous pourrions demander au Parlement de revenir à une politique plus raisonnable, favorable à la transition écologique, en évitant la casse des outils existants (l'Office français de la biodiversité, l'ADEME, l'agence Bio, l'ANCES) et en renvoyant dans les poubelles de l'histoire les lois mortifères adoptées par le Sénat. Pourtant, c'est bien avec un budget très contraint que nous allons devoir continuer à agir, un peu seuls, quand les pouvoirs publics semblent avoir renoncé à toute ambition démocratique, sociale, environnementale, culturelle. C'est pourquoi notre groupe apporte tout son soutien à cette délibération, en remerciant au passage les services municipaux pour la très grande qualité des documents fournis.

T. FALCONNET – Merci, M. HABERKORN, M. NEYRAUD, vous avez demandé la parole vous l'avez.

P. NEYRAUD – Merci. J'ai l'impression d'être revenu en terminale. Un cours de philosophie, j'ai l'impression de voir un film : La grotte de Platon. Vous avez dû l'étudier, tous. On voit des

choses, mais les gens n'interprètent pas les choses de la même façon. Par contre, que ce soit M. HABERKORN, Mme BOILEAU, ou vous-même M. AUDARD, vous avez vu la même histoire. Tout va bien.

Tout va bien d'un côté, au niveau de la Ville de Chenôve, et en même temps, c'est très anxiogène ce que vous avez dit. En Amérique, moi, je n'accuse personne. Les élections sont les élections. C'est un vote démocratique. Il faut accepter ce Président, même s'il ne convient pas non plus. Mais M. AUDARD nous a raconté une belle histoire, à partir de pas grand-chose en fait, des ombres. Quelques photos avec des fleurs dans un bocal. Pas de chiffres. Je vous le dis, souvent, je suis un homme de chiffres. Il faut du chiffre. C'est cela, la science. On se base sur des chiffres. Les financiers, service de gestion, c'est pareil. Il faut des chiffres. S'il n'y a pas de chiffres, cela reste des ombres. Il y a donc effectivement Platon, la connaissance. Vous l'avez, la connaissance, puisque les chiffres viennent de vous. Mais vous essayez de ne pas me la donner. Je suis un homme éclairé. Ne vous en déplaie. Donc du coup, j'interprète de façon différente ces ombres.

M. AUDARD, deux milliards d'économies, effectivement, cela fait une somme. Mais j'aurais tendance à dire qu'il y en a besoin. Certaines collectivités ne font pas attention à la dépense publique, Chenôve en fait partie. C'est à cause de villes comme Chenôve que, quand il y a de mauvais élèves, tout le monde prend à cause de quelques personnes. C'est pareil pour la Ville de Chenôve. C'est mon sentiment. Je vous l'expliquerai un petit peu plus loin.

Les strates de la ville : effectivement, 28 % de pauvreté sur Chenôve, c'est quelque chose quand même d'important. Personne ne remet en cause cela. Par contre, là où on a une vision complètement différente moi, je ferai tout (en 2026, si je me présente, on verra, ce n'est pas encore l'heure) pour changer cela, pour changer de strates. Dire : il y a 28 % de pauvreté, on a des aides. C'est bien, mais cela fait 20 ans qu'on entend cela. Rien n'a changé depuis.

Changeons. Changeons de strate et vous ne parlerez plus de 28 % de pauvreté. Il n'y en aura peut-être plus que 15. Et j'espère que cela sera comme ça.

Les taxes foncières. Vous n'allez pas augmenter la taxe foncière une année électorale, Monsieur le Maire, ça serait une faute politique. Donc c'est tout à fait normal.

Pour le reste, beaucoup de faits communs. Des approximations. Encore une fois, M. AUDARD est un très bon orateur. C'est son métier. Il raconte une belle histoire. Mais l'histoire, celui qui est un petit peu averti, il demande des choses. On reste sur sa faim.

Ce que j'ai entendu, moi, c'était de l'autosatisfaction dans votre gestion de la ville. Les coûts sont maîtrisés, notamment au niveau des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont globalement maintenues, ce qui est vrai.

L'encours de la dette, par contre, explose, et vous n'en avez pas parlé. Cela n'a rien d'inquiétant pour vous, et les investissements correspondent globalement à la ligne directrice de votre mandat 2020-2026. On verra tout à l'heure, quand j'attaquerai les investissements, que ce n'est pas tout à fait vrai. Vous avez reculé au niveau du temps et sur certains projets. Mais voilà le message que vous voulez faire passer aux habitantes et aux habitants de Chenôve. Une belle histoire. Permettez-moi, mes chers collègues, de ne pas partager le même enthousiasme.

D'autre part, et là nous sommes assez d'accord, le contexte n'est pas au beau fixe. Inflation. Heureusement, celle-ci a été maîtrisée cette année, mais il y a eu une envolée des prix très importante.

La dette publique et un contexte géopolitique national et international très anxiogène, vous en avez parlé. Et le coupable désigné, c'est qui ? C'est le gouvernement Macron et son budget. Ah oui, il faut bien un bouc émissaire.

Si je partage dans une moindre mesure votre analyse par rapport aux dépenses du gouvernement Macron, permettez-moi de désigner avant tout le grand responsable de la dette publique française : François MITTERRAND. 35 points de plus dans le PIB en 14 ans. Les présidents d'avant, DE GAULLE, POMPIDOU, avaient réussi à baisser. Ce n'est pas vrai ? 35 % de PIB en plus.

MACRON, lui, il fait un peu mieux. Il fait 12 depuis son premier quinquennat. Mais à MACRON, j'aurais tendance à dire... il est issu du Parti socialiste. Ça a quand même été le

ministre de M. HOLLANDE. Il vient de vos rangs. Il fait la même chose, il dépense. La mauvaise habitude est prise. Désormais, le peuple attend l'assistance des gouvernants. C'est vous, au niveau local. Les campagnes électorales deviennent des concours de promesses démagogiques. Ce DOB ne fait pas exception à la règle.

Mais parlons plutôt de notre ville de Chenôve. Parce que pour moi, c'est important. C'est mon fer de lance, Chenôve en premier, et du budget et du fonctionnement.

Pour la partie recettes : la partie étant composée de la dotation globale de fonctionnement, DGF, et de la dotation de la solidarité urbaine et de cohésion sociale, DSU. Comme tous les ans, ces dotations sont en légère augmentation, 5 % cette année.

De même, les impôts et les taxes augmenteront légèrement en raison d'un parc locatif plus important. Vous avez dû le voir. Au niveau de la centralité, ça se construit beaucoup. Il y a eu d'ailleurs une exonération, enfin, plutôt une non-exonération pour les futurs propriétaires, les nouveaux, qui devront s'acquitter d'une taxe foncière la première année. Personnellement, je n'aurais pas fait ce choix. Quand on est jeune, on aime bien démarrer avec de l'aide.

Autre recette : la partie exploitation du domaine. Vous l'avez dit tout à l'heure, qui se verra également augmenter, puisque vous avez décidé d'augmenter les montants de ces produits de service : périscolaires, activités sportives et culturelles, salles municipales. Autrement dit, vous cherchez des sous, parce qu'il en manque des sous. Et quand on écoute bien la musique de M. AUDARD, on entend, on va avoir des problèmes avec le budget de fonctionnement, il va falloir augmenter le périscolaire, les produits de service, etc.

Pour les dépenses de fonctionnement : la partie association et CCAS et administration générale n'amènent pas de remarques de notre part. Nous aurions fait la même chose. Et toutes les collectivités ont tendance à le faire. Les subventions aux associations, c'est quelque chose de normal. C'est ce que je ferai en tout cas moi aussi.

Je fais partie d'associations comme un grand nombre parmi nous et ça permet de s'évader de sa vie, de trouver une passion. Donc ce sont des choses que nous maintiendrons également.

Par contre, les dépenses de personnel continuent d'augmenter et cela continue à poser un véritable problème. Vous l'avez dit : 65 % de charges totales. Ce n'était pas marqué dans vos diapositives, mais c'était marqué dans vos documents joints. 65 %. C'est la cinquième année que nous vous disons cela. Nous, au « Bon sens », on vous dit : attention, il va falloir maintenant changer de trajectoire. Parce que les charges de fonctionnement augmentent. Et pour la première année, vous dites, ah oui, effectivement, les charges sont importantes. Il va falloir y remédier. Y remédier, mais comment ? Vous ne donnez pas beaucoup de solutions. On sait qu'il faut que ça baisse. Mais c'est tout.

Chenôve compte actuellement, en 2025, c'était marqué dans vos documents, 422 agents pour 14 602 habitants. Nous avons comparé ces chiffres avec d'autres villes de la métropole :

Talant : 12 000 habitants, 150 employés.

Chevigny-Saint Sauveur : 11 000 habitants, 200 employés.

Plus proche de vous et de votre étiquette politique, Longvic. Longvic, ville de gauche, 8900 habitants, 220 employés.

Je n'aurais pas la prétention de vous faire une règle de trois, pour ramener ça, vous allez dire que ce ne sont pas les mêmes strates, mais avec 2 000 ou 3 000 habitants de plus, le nombre d'employés serait beaucoup moins élevé qu'à Chenôve. Ce chiffre nous paraît exorbitant.

En plus de cela, vous avez déjà un nombre d'employés important par rapport à une commune de même strate, contrairement à ce que vous disiez, mais vous faites appel à de nombreuses entreprises de sous-traitance. Et si on regarde le RSU de 2022, c'est ancien, mais c'est tout ce qu'on a comme document, il y avait 2.600 heures d'heures sup. 2.600 heures pour les agents de la collectivité. Travaillez plus pour gagner plus. C'est ce que disait Sarkozy. Vous étiez contre. Et là, vous poussez les employés à faire des heures sup. avec un grand nombre de salariés. Donc je ne sais pas comment vous arrivez à ces 2600 heures. Croyez-vous pour autant que le service public soit mieux ou moins bien dans

ces villes ? À Longvic ? À Chenôve enfin à Marsannay ? Je n'y crois pas. Pour le même service, il faut presque le double d'employés ici.

T. FALCONNET – Allez habiter là-bas.

P. NEYRAUD – Donc ça, c'est la réponse de facilité. Moi, quand j'aime une ville, j'y reste. Et il va falloir faire avec. Je suis désolé. Nous croyons au « Bon sens », le bon sens c'est nous, que le problème vient plutôt de votre gestion désastreuse du personnel qui est en grande souffrance dans notre collectivité, on l'a déjà dit plusieurs fois, et une politique RH déconnectée. Que penser par exemple de l'offre d'emploi sur un chargé de communication à l'international ? Chenôve, ville de 14 602 habitants, cherche un chargé de communication à l'international. Effectivement, vous avez parlé du Congo, de Chefchaouen, est-ce que Chenôve a besoin d'un chargé de communication international ? Je n'y crois pas du tout.

Un responsable spécifique des grands projets. Il y a de grands projets dans toutes les villes. Faut-il pour autant un chargé de communication pour suivre un projet qui va durer quelques années ? Non. Il y a certainement dans votre équipe, dans les agents municipaux, des personnes capables. Ça s'appelle l'ascenseur social. On fait monter en compétence, les agents. C'est ce que je ferai en 2026. Il faut se projeter.

Ainsi, les recettes ne couvrent pas les dépenses. C'est ce que M. AUDARD a dit avec l'effet ciseau. Il n'y a pas d'épargne brute dans votre budget. Et recours systématique à l'emprunt sera nécessaire pour la partie investissement, comme en 2024 d'ailleurs. Ce qui nous amène à l'encours de la dette. Vous avez montré tout à l'heure, c'est dommage, vous l'avez enlevé, les petites diapositives.

T. FALCONNET – Remettez l'encours de la dette pour M. NEYRAUD s'il vous plaît.

P. NEYRAUD – Mais je ne suis pas tout à fait d'accord. On en avait parlé en commission. Le compte administratif 2023 mentionnait 12 millions. Et on m'a dit en commission, oui, mais comme il a été fait en 2023, mais qu'en fait, on l'a utilisé en 2024, on va le mettre en 2024. Mais le compte administratif, il ne se bouge pas. Il ne faut pas le toucher. Vous auriez pu faire ça plus tard. Mais un compte administratif, il a été validé et voté.

Donc l'encours de la dette, il est de 12 millions en 2023. On le laisse. On ne cherche pas à « trifuiller » dans les chiffres. « Trifuiller » est le terme que j'emploie, vous pouvez en utiliser un autre si ça vous fait plaisir. Vous l'estimez à 13 millions en 2024. Je ne suis pas d'accord avec ça. Pour moi, ce sera de 14 millions. On verra ça au compte administratif 2024. On verra si je me suis trompé ou pas. Je dirais que ce n'est pas très grave.

Et la projection 2025 ? On est dans le DOB 2025. Vous parlez de 2024, l'année écoulée. On est en mars 2025, et vous n'arrivez pas à vous projeter à la fin de l'année. Un DOB, ça sert à ça, à regarder ce qui va se passer l'année future. Je ne sais pas, quand vous regardez vos vacances, quand vous allez partir en été, pour ceux qui auront la chance d'y aller, vous n'allez pas regarder ce que vous avez fait l'année d'avant.

DOB 2025, je m'attendais à voir un 2025 estimé. Il n'y a rien. Il faut faire avec. Pour moi, ce n'est pas sérieux et cela manque de sincérité vis-à-vis de la population de Chenôve.

Cela nous amène aux investissements et ça sera ma dernière partie. Parce que je sens déjà que j'en agace plus d'un. Mais c'est comme ça. Vous avez de la chance d'avoir une opposition. Ça peut permettre des fois de s'apercevoir qu'on fait des erreurs.

Et s'apercevoir, c'est bien, mais le reconnaître, c'est encore mieux. Vous n'en êtes pas encore à ce stade-là, mais ça viendra peut-être.

La reconstruction du centre de loisirs du plateau. OK, c'est dans les investissements. Réhabilitation et extension de la bibliothèque, également.

Sécurisation de l'Hôtel de Ville suite aux incendies, aussi.

Réhabilitation du groupe scolaire Les Violettes. J'aurais tendance à dire oui, en partie, parce que la réhabilitation aurait déjà dû être bien commencée. Mais vous le savez, vous avez retardé le projet pour des questions qui vous sont propres.

Par contre, il manque des choses dans les investissements. Kennedy, vous avez parlé de la mairie mobile tout à l'heure. Premier coup de pioche, vous l'avez dit à la réunion. Premier

coup de pioche 2025. C'est gratuit, les coups de pioche ? Il n'y a rien qui apparaît dans les investissements. Il devrait y avoir une petite ligne, en principe.

Autre chose qui m'étonne : qu'est-ce qui m'étonne ? ben il y a beaucoup de choses qui m'étonne. Le Parc urbain, c'est pareil. 110 jours, un truc comme ça. Il devrait apparaître en 2025. Où est-il ? On est à 60 %. Il n'est pas fini encore. Il devrait y avoir une ligne cette année. Rien du tout. Je pense que vous allez glisser ça vers 2026.

Et si on regarde uniquement les projets que vous avez mis, il y en a pour 11 700 000. 11 millions ! Ça n'a pas été mis sur les diapositives. 11 millions. Cela veut dire que si vous faites réellement ce que vous avez dit en 2025, ça veut dire qu'il y aura un emprunt d'environ 5 ou 6 millions, minimum, si vous faites tout ce qu'il y a de noté. Donc là, ça ne sera pas 13. On sera quasiment à 20. 20 millions. Année d'élection, on va dire qu'on fait un emprunt de 5 millions. Ce n'est pas très bon. Et ça ne se dit pas. Vous ne le dites pas, du coup. C'est votre choix.

Moi, je suis quelqu'un qui dit les choses. Il y a des choses qui ne vont pas, je dis. Vous allez faire un encours de 20 millions d'euros. On verra. Pour conclure...

T. FALCONNET – J'allais vous le demander, M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – Je conclus, même si je ne m'appelle pas Jean-Claude DUSSE... Nous sommes très inquiets pour ce DOB 2025.

Ce DOB 2025, il confirme nos craintes exprimées depuis maintenant plusieurs années. Ça fait plusieurs années qu'on en parle de ça.

Un budget qui ne sera équilibré que par un recours systématique à l'emprunt. 5 ou 6 millions en 2025. Il manque à votre DOB. Un DOB 2025 aurait dû dire l'emprunt que vous allez faire cette année. Il n'est pas noté. C'est un manque de sincérité pour moi.

Un encours de dette qui grossit et qui atteindra visiblement les 20 millions d'euros fin 2025. C'est mon analyse parce qu'on n'a pas d'autres données.

Une masse salariale qui explose et un personnel en grande souffrance. C'est ce que nous disons. Un manque de transparence de votre majorité quant aux finances de la ville. Aucune estimation de l'encours à fin 2025. C'est ce qu'on a dit. Aucun montant sur l'emprunt estimé pour l'année 2025. Il faut savoir quand même que les intérêts, ça coûte. Quand vous achetez une maison, la maison, vous l'avez, mais vous payez des emprunts dessus, enfin des intérêts. Pour Chenôve, en 2025, encore une estimation, 400 000 euros. On peut en faire des choses avec 400 000 euros. Je vais faire un petit comparatif : Le RME (Revenu Minimal Étudiant), c'est une très bonne chose. Année 2024, environ 38 000 euros. Vous vous rendez compte ? 400 000 euros, le nombre d'étudiants que l'on pourrait aider avec ça ?

Moi, je dis que l'argent, il est mal mis à Chenôve. Voilà ce que vous nous proposez. Merci.

T. FALCONNET – M. LACHAMBRE, je vous donne la parole. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de débat. Je vous en prie, je trouve que le débat se déroule dans de bonnes conditions de calme, de sérénité, continuons sur cette bonne ambiance.

L. LACHAMBRE – Le message est passé, Monsieur le Maire.

T. FALCONNET – Je vous connais un petit peu M. LACHAMBRE, je connais votre jeunesse, il y avait la sagesse à ma gauche et la fougue et l'impétuosité à ma droite.

L. LACHAMBRE – Le groupe « Chenôve pour tous » se joint à moi pour vous remercier M. AUDARD ainsi que l'ensemble de nos services de notre ville pour ce travail qui demande, nous le savons, un engagement fort et entier au service de la gestion budgétaire qui est loin d'être simple, d'autant plus dans la situation nationale que nous connaissons. Ce débat, nous avons fait le choix de le tenir maintenant, maintenant qu'un budget a été adopté, un budget de droite, injuste, dont nous avons combattu les pires mesures. Je pense évidemment au gel des retraites, aux suppressions de postes d'enseignants, aux

économies sur l'hôpital, à l'augmentation du reste à charge sur les consultations médicales pour les deux millions de Français sans mutuelles. Je pense évidemment aux économies faites sur le dos des fonctionnaires et le doublement de la durée de carence en cas de maladie.

J'en profite pour remercier au nom du groupe majoritaire, le travail de nos députés de gauche, inscrits dans le réel, repoussant les incantations du grand soir, en œuvrant au quotidien pour que la justice, dont notre pays a tant besoin ne soit pas seulement un slogan électoral, mais il est bel et bien la boussole de nos engagements. Merci à eux d'avoir obtenu la réindexation des pensions de retraite, l'abandon du déremboursement des médicaments et des consultations, l'annulation de la suppression des 4 000 postes d'enseignants, l'augmentation du budget de l'hôpital public, la multiplication par trois du fonds d'urgence pour les EHPAD, l'augmentation du Fonds vert pour les collectivités, ou encore l'ouverture d'une conférence sociale sur les retraites.

Cette justice, nous la construisons partout. À Chenôve, c'est ce choix que nous faisons, faire le choix d'un budget juste, un budget juste et responsable. Nos priorités, maintien du service public, maintien du soutien aux associations, un programme d'investissement ambitieux pour l'adaptation continue de notre ville au changement climatique, que ce soit dans la gestion de l'espace public que dans l'amélioration des équipements et des bâtiments communaux. Pour faire simple, on n'attend pas que nos écoles soient insupportables en termes de surchauffe l'été pour engager la réflexion. Cela, nous le faisons sans augmentation des impôts pour les Cheneveliers.

Rappelons un instant la règle d'or qui encadre la composition de notre budget : on ne peut emprunter que pour investir. Les collectivités représentent 8 % de la dette publique, mais contribuent à 70 % de l'investissement public.

Nos recettes de fonctionnement doivent couvrir nos dépenses de fonctionnement, les amortissements de nos investissements et les échanges des emprunts souscrits.

Pour faire simple, quand on emprunte, c'est pour préparer l'avenir, jamais pour combler un déficit. Le visage de Chenôve change depuis 10 ans. Rapporté à sa population, Chenôve est la ville qui a le plus investi depuis 2015 dans notre département. Un hasard de calendrier ? Je ne crois pas.

C'est surtout la prise de conscience d'une ville qui aurait subi le déclassement si elle n'avait pas su réagir à temps.

Son visage changera encore un peu plus en 2025, avec l'inauguration du Parc, les travaux d'extension et réhabilitation de la bibliothèque, le réaménagement de l'Hôtel de Ville, le lancement de la phase de conception de la réhabilitation du groupe scolaire Les Violettes, le lancement de l'opération de la ZAC Kennedy qui doit reconfigurer notre entrée de ville.

Le visage de Chenôve change, pas ses racines.

Les fondements de cette ville sont bien plus solides que certains voudraient faire penser. Avec mes collègues du groupe « Chenôve pour tous », nous sommes fiers d'être Cheneveliers, car Chenôve est une grande et belle ville. Elle attire, elle innove, elle s'engage, elle se cultive, elle partage et se partage, elle s'émeut, elle accueille, elle se mobilise contre les injustices. Elle fait du sport, elle fait la fête, elle regarde son avenir avec optimisme, sans rien renier de son passé. Chenôve est une ville audacieuse, résolument humaniste, forte de ses débats et de sa diversité. Nous sommes fiers de la servir, Chenôve pour tous.

T. FALCONNET – Merci M. LACHAMBRE. M. AUDARD, quelques éléments de réponse aux uns et aux autres ? Je vous en prie.

P. AUDARD – Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je me félicite que malgré les éléments « relevés » par M. NEYRAUD, notre majorité municipale à travers ses différents groupes se montre lucide, compétente et déterminée à poursuivre ce que nous avons entrepris ensemble il y a cinq ans. Ça c'est une preuve de vitalité, de bonne santé. Parfois on revoit dans les collectivités des flottements. A Chenôve, et notre population peut en être rassurée, nous savons où nous allons, parce que nous savons ce que nous faisons

et nous décidons en connaissance de cause. Alors merci donc à Mme BOILEAU, merci à M. HABERKORN, merci à M. LACHAMBRE. Je ne dis pas merci à M. NEYRAUD, mais il n'en sera pas étonné. M. NEYRAUD, vous n'êtes pas un bon élève.

Vous n'êtes pas un bon élève parce que, d'un côté, vous avez eu un document budgétaire complet qui vous éclaire sur tous les points et à l'égard duquel vous ne formulez aucune critique. Et puis, d'un autre côté, pour faire un effet de salle, vous critiquez mon propre propos en ce qu'il aurait été trop général, insuffisamment précis, et tout ça pour asséner quelques contre-vérités populistes.

Alors moi, je vais vous dire tout d'abord une chose simple : quand je dis que la Ville de Chenôve est dans une strate budgétaire et un niveau d'endettement qui est conforme à la règle, je vous dis la vérité, qui peut être vérifiée par tous les documents possibles et imaginables. Quand je dis que nous avons 900 euros d'endettement par habitant, ce qui est très faible, je dis une vérité qui est vérifiable par tous.

Quand je dis que nous dégageons une marge d'autofinancement nette positive, je dis une vérité, que vous pouvez vérifier et que vous pourrez encore vérifier à l'occasion du budget primitif.

En revanche, quand vous dites le contraire, soit vous n'avez pas regardé, là c'est le mauvais élève, soit vous propagez délibérément des contre-vérités. Et ça, c'est de la polémique électorale, d'un futur candidat prêt à dire n'importe quoi dans l'espace public qui n'a pas besoin d'être plus troublé que ça. Je vais vous prendre un exemple. Vous dites, Chenôve mauvais élève. Et Chenôve fait finalement qu'on est à payer pour les autres, ou plus exactement, Chenôve, fait payer aux autres. Mais c'est lamentable comme argument. C'est inacceptable comme argument. Outre le fait qu'il s'agit d'une contre-vérité, vous évacuez d'un revers de main le fait que, depuis 30 ans, la dette globale des collectivités locales, dans la part de dettes de la France, elle est stable, elle est de l'ordre de 9 %. Vous balayez d'un revers de main le fait que :

L'administration centrale de l'État, c'est 73,7 milliards d'euros, 2,4 % d'endettement global. L'administration locale, les collectivités 250,4 milliards d'euros, 8,1 % de l'endettement total, et je le rappelle, 70 % de l'investissement public. Ça, c'est de l'optimisation. La sécurité sociale, sur laquelle on n'a pas de mots assez durs, 263,7 milliards, 8,5 %. Et l'État, 2 513,5 milliards, 81 %.

Donc il est faux de dire que la dette de l'État est de la responsabilité des collectivités locales. C'est un mensonge.

En ce qui concerne les autres collectivités auxquelles vous voulez nous comparer, mais soyez honnêtes, dites-nous quel est le taux d'endettement par habitant de Talant ? Dites-nous quel est le taux d'endettement par habitant des collectivités que vous avez citées et comparez-les aux nôtres.

Et puis, il faut comparer également ce qui est comparable. Nous avons, nous, une politique d'investissement dans l'intérêt public. Vous, vous dites, ah oui, mais vous avez une masse salariale, et finalement, vous payez les gens à ne rien faire. Très bien. Mais nous, nous travaillons à faire en sorte que le service public soit un service au public. On ne joue pas des claquettes devant nos concitoyens. On est là, concrètement. Et notre budget, il est un budget vivant. Alors vous dites des choses énormes.

Quand j'entends par exemple que vous vous plaignez de ce que je ne vous dise pas aux centimes, ce que va être le taux de l'endettement en termes d'emprunt aujourd'hui, au mois de février, alors que le compte administratif va être adopté au mois de mars, et que je ne peux pas donner ces chiffres, étant par ailleurs précisé que je vous ai donné une indication de 11 millions d'euros, ne me dites pas que vous ne voulez pas entendre. Dites plutôt que vous voulez diffuser de mauvaises informations à la population pour alimenter votre propagande électorale. Alors, voilà, moi, je ne sais plus quoi dire, Monsieur le Maire. Je vous laisse la parole.

T. FALCONNET – Moi, je voudrais d'abord vous remercier, M. AUDARD, remercier également les services municipaux, la direction générale des services et l'ensemble des personnes qui ont travaillé à la fois sur ce document, ce rapport d'orientation budgétaire, et

qui suivent, j'allais dire quasiment au jour le jour, les finances de la collectivité. Je voudrais à nouveau remercier notre directeur des finances, tout fraîchement arrivé dans la collectivité, non pas accueilli fraîchement, mais depuis peu dans la collectivité, qui a pris avec beaucoup de cœur et d'engagement sa fonction.

Moi, je voudrais revenir aussi sur ce qu'ont dit nos collègues de la majorité, parce qu'il ne faudrait pas que le baobab des mensonges cache les frêles arbustes de la vérité.

Mme BOILEAU, oui, je suis complètement d'accord avec vous, nous avons besoin, les collectivités ont besoin de lisibilité sur leurs recettes. C'est ce que nous demandons, et quand je dis « nous », c'est l'ensemble des maires de toutes couleurs politiques, nous demandons à avoir de la visibilité sur la trajectoire de recettes que nous pouvons attendre.

La trajectoire de recettes, ce n'est pas difficile. Ce sont les dotations d'État, dotations globales de fonctionnement, et pour ce qui nous concerne, la dotation de solidarité urbaine ou la dotation politique de la ville.

La visibilité, c'est aussi la trajectoire fiscale, aujourd'hui l'État travaille quasiment au fil de l'eau. Il y a de l'inflation, on augmente les bases au niveau de l'inflation, il y a moins d'inflation, on revient en arrière. Les années électorales nationales ont fait aussi peser l'effort sur les collectivités en n'appliquant pas l'indexation sur l'inflation. Oui, Mme BOILEAU, et à ce titre, nous sommes encore, pendant quelque temps à mon avis, soumis au rythme des appels à projets. Et ces appels à projets, ils sont très nombreux. Parce que derrière les appels à projets, il y a des appels à financement. Et ces appels à financement, ils nécessitent de la technicité. Ils nécessitent des compétences. Et c'est la raison pour laquelle nous recrutons dans nos services, un chargé de mission aux relations internationales et à la recherche de subventions et de financements. C'est-à-dire, en clair, on va avoir quelqu'un qui va être dédié à la chasse aux financements liés à des appels à projets. Donc ce n'est pas uniquement pour les relations internationales et les accords de coopération qu'on peut avoir avec Limburgerhof, avec Chefchaouen et prochainement avec Kingoué, c'est aussi pour que nous dynamisions notre recherche de recettes supplémentaires. Et puis oui, Mme BOILEAU, nous travaillons à Chenôve à ce que tous les habitants, quels qu'ils soient, puissent avoir un plein accès aux droits, à tous les droits. Donc merci de votre déclaration.

M. HABERKORN, là aussi, je ne peux que vous rejoindre, quand vous évoquez la criminalisation des militants écologistes, parce que les vrais criminels, aujourd'hui, sont ceux qui sont en train de saccager la planète. Qu'ils saccagent la planète non pas seulement pour nous, mais pour nos enfants, pour nos petits-enfants, pour les générations futures. La question, je l'ai très largement développée lors des vœux. Mais quand on regarde le réchauffement climatique aujourd'hui, on est très loin des efforts auxquels il faudrait consentir pour que la planète ne soit pas en danger d'extinction. On parle de ça. On ne parle pas d'abstraction. On ne parle pas des délires du président américain et de son entourage. On parle de la réalité, de la réalité de l'état de la planète que nous laisserons à nos enfants. Et je le redis, nos collectivités locales, nos collectivités locales sont les premiers lieux, les premiers lieux de transition écologique et énergétique. Si nous faisons ce travail sur notre patrimoine communal, nos bâtiments communaux, c'est bien pour faire des économies, pas seulement des économies d'échelle, mais c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est effectivement utiliser de moins en moins les énergies fossiles et de s'orienter de plus en plus vers les énergies renouvelables, et surtout, c'est de ne pas consommer l'énergie que nous pourrions consommer si nous ne faisons pas les efforts notamment en matière d'éco construction.

M. LACHAMBRE, merci de votre soutien et de toutes les choses positives que vous avez dites. Sans aller jusqu'à ne pas remercier notre opposition, ce que M. AUDARD a fait, ne pas remercier. Je voulais quand même et c'est la transition avec ce que M. LACHAMBRE a pu déclarer, mais Mme BOILEAU, M. HABERKORN, c'est tout à fait normal que nous ne racontions pas la même histoire. Il y a une histoire de droite et une histoire de gauche.

Il y a une histoire, où, effectivement, on parle de services publics de qualité, où on parle d'investissement d'avenir, où on parle de services publics qui ne sont pas assurés par des entreprises privées comme vous l'avez dit, mais qui sont principalement assurés par des

agents du service public municipal et puis une histoire de droite où on nous parle de dépenses, de dettes, où on fait peur aux habitants. C'est normal.

Là où je ne suis pas d'accord, et où je m'oppose radicalement à ce que vous avez dit, c'est qu'il y aurait une histoire qui serait plus crédible que l'autre. Celle de droite. Bien sûr.

Mais notre histoire, elle est écrite. Elle est écrite dans le rapport d'orientations budgétaires. Elle sera écrite dans le budget, parce que vous parlez de budget, les mots ont leur importance. Nous en sommes au stade du rapport d'orientations budgétaires, d'orientations budgétaires et du débat d'orientations budgétaires, qui vont nous amener à voter le budget. Donc tout ce que vous dites là, sur les 11, les 13 millions, l'encours de la dette, le compte administratif qui n'est pas encore arrêté, c'est normal qu'on soit encore sur les chiffres 2023, mais les chiffres qu'on vous donne dans le compte administratif sont une annonce, d'une certaine manière de ce que sera le compte administratif. Donc, quand vous nous dites qu'on « trifouille », « trifouille » les chiffres, moi j'entends « tripatouiller » dans votre bouche. Parce que ça, c'est un discours qu'on connaît chez vous. Chez vous et chez vos amis. Il n'y a pas de transparence. On nous cache des choses. Ils « tripatouillent ». Attention ! Et derrière, manque de sincérité.

M. NEYRAUD, je vous l'ai déjà dit, si un budget manque de sincérité, ça veut dire qu'effectivement, il y a « tripatouillage » dans les chiffres, et dans ce cas-là, il faut porter plainte. C'est ça.

C'est ça, dire qu'un budget manque de sincérité, à l'échelle d'une collectivité locale, ça veut dire qu'il y a des « trifouillages » ou des « tripatouillages » dans les chiffres. Donc soit vous arrêtez de le dire, soit vous portez plainte, vous êtes habitué. Donc, confusion entre le débat d'orientations budgétaires et le budget lui-même, manque de sincérité.

Vous parlez de personnel en souffrance. Ça, c'est votre mantra aussi. Ça fait partie du leitmotiv qu'on trouve chez vous, dans vos déclarations, à longueur de déclarations, et qu'on trouve également sur vos publications, et celles de vos amis. Mais ils sont où les chiffres sur le personnel en souffrance ? Est-ce qu'il y a des cas précis dans le RSU (le rapport social unique) ? Est-ce que les organisations syndicales représentatives du personnel vous ont saisi, vous, pour que vous puissiez vous faire le porte-parole, le porte-parole des agents municipaux ?

À ma connaissance, je ne crois pas. Je ne voudrais pas trop accabler un de mes collègues maires, qui est un de mes amis, mais jusqu'à maintenant, pour du personnel en souffrance, ou du personnel qui subirait le diktat indigne du maire et des élus de la majorité, je n'ai encore pas eu de mouvement social, je ne le demande pas, mais il n'y a pas eu de mouvement social à la Ville de Chenôve. Je n'ai pas encore eu ni la CGT, ni la CFDT, ni l'UNSA avec des banderoles devant la mairie. Parce que le dialogue social, il est effectif dans cette collectivité. Il se fait dans les instances représentatives du personnel. Il se fait dans des groupes de travail réguliers, dont vous n'avez pas connaissance, puisque vous n'êtes pas en responsabilité. Vous n'êtes pas en responsabilité. C'est la grosse différence entre nous.

Moi, les personnels, que ce soit, Mme POPARD, la directrice générale des services, la directrice des relations humaines et de la qualité de vie au travail, les personnels on les fréquente, on les croise tous les jours et on parle avec eux. Et on améliore leurs conditions de travail. À ce titre-là, on n'a pas de leçon à recevoir de personnes qui n'ont en tête que la réduction de la masse salariale.

Je terminerai là-dessus. Vous êtes malhonnêtes quand vous évoquez les efforts que nous ne ferions pas en matière de maîtrise de la masse salariale. Ou alors, vous n'avez pas entendu ou compris, pire encore, ce qui a été dit tout à l'heure. On vous a dit qu'on prenait trois points de cotisation en plus, au titre de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Combien ça fait ? Ça fait 250 000 euros en plus.

Si on prend l'augmentation du SMIC, parce que dans nos collectivités locales, nous avons des agents au SMIC, on est à 150 000 euros de plus. Ce qui fait, moi aussi je suis un homme de chiffres, surtout quand il s'agit du budget communal, il s'agit de 400 000 euros supplémentaires. À cela, il faut ajouter les promotions, les changements de grade, ce qu'on

appelle le glissement vieillesse technicité, le GVT. Tout ça, ça fait une somme. Tout ça, ça fait une somme. Dans les orientations que nous proposons et qui se traduiront dans le budget, nous proposons de maintenir la masse salariale de la ville à l'étale par rapport à l'année dernière. Ça veut dire quoi ? Si nous proposons un maintien de la masse salariale à l'étale avec environ 500 000 euros mécaniquement d'augmentation, ça veut dire que sur la masse salariale, la Ville, parce que nous avons l'obligation qui nous est faite par l'État, qui s'est endetté de manière indécente sous la présidence de Macron et sous les gouvernements successifs à 3 500 milliards d'euros presque, nous avons l'obligation de participer à l'effort de réduction du déficit public. Les 500 000 euros que nous devons verser en plus, au titre de la masse salariale, on va l'absorber par des économies. Ça veut dire que sur la masse salariale, on va faire 500 000 euros d'économies.

500 000 euros d'économies, ce sont des femmes, des hommes, ce sont des contrats qui ne seront pas reconduits, c'est du redéploiement de personnel, ce sont des départs en retraite qui ne seront pas remplacés, parce que nous ne pouvons plus le faire. Parce que les recettes des collectivités sont entravées par la dette publique de l'État. C'est ce que M. AUDARD vous a expliqué longuement.

Enfin, et j'arrêterai là. Je ne voudrais pas trop faire le professeur, je sais que vous n'aimez pas ça. Quand vous évoquez Talant, Chevigny-Saint-Sauveur : concession, délégation de services publics (au moins pour une des deux communes, j'en suis sûr, puisque j'en ai échangé avec le maire) 51 % de dépenses de personnel par rapport au budget de fonctionnement, mais quasiment tous les services, une partie par exemple du service de nettoyage, services périscolaires, les ATSEM et ainsi de suite, tout ceci, c'est en concession de services publics. Donc c'est facile, d'afficher une masse salariale à 51 % quand on donne aux privés tous les services publics à assumer.

Et puis, vraiment un tout dernier mot. Je trouve quand même que quand vous évoquez l'endettement de la ville, vous voyez cet après-midi, j'étais avec le nouveau directeur interdépartemental de la police nationale pour évoquer la situation de la tranquillité et de la sécurité publique à Chenôve, et nous nous rappelions ensemble, tout ce que la Ville de Chenôve avait subi depuis 2019 :

- 6 mois de violences urbaines, 400 000 euros de dégâts : lampadaires, du bitume, ainsi de suite. 400 000 euros. Qui a payé ? C'est nous.

Quand je dis « nous », c'est vous. C'est nous tous. Chenôve pour tous.

On a tous payé les 400 000 euros de dégâts.

- Derrière, 13 mars, 13 mars 2020, incendie criminel du centre de loisirs. Plus de centre de loisirs pour nos enfants. 5 millions d'euros partis en fumée.

- Derrière, poste de police municipale, brûlé, incendie volontaire, 300 000 euros de dégâts, auxquels il faut ajouter, dans la nuit du 13 au 14 juillet 2022, l'incendie du centre communal de l'action sociale et l'incendie de l'Hôtel de Ville. Pour réparer l'Hôtel de Ville et faire muter le bâtiment communal aux normes actuelles de la transition écologique et environnementale, il faudrait 8 millions d'euros. 8 millions d'euros.

Vous ajoutez tout ça. Et tout ça, moi, je ne l'ai pas voulu. Soyons clairs, personne ne l'a voulu. Et je ne porte pas, comme vous avez pu le laisser entendre, je ne porte aucune responsabilité dans des incendies criminels. Ni coupable ni responsable. Mais en tant que maire, je subis. Je subis au premier chef, avec la majorité municipale, qui doit effectivement faire avec. Quand je vous parle des 75 000 euros de loyer à Orvitis tous les ans, je vais reprendre votre expression : « avec 75 000 euros, on ferait plein d'autres choses... » pour les aînés, pour les jeunes ». Oui, c'est la réalité. Mais la réalité, c'est aussi celle d'une commune qui a été lourdement touchée par des incendies criminels, liés tous, peu ou prou, au narcotrafic. On va se le dire, narcotrafic ou arrestation de dealers sur la voie publique par les forces de l'ordre. C'est ça, la réalité. C'est ça, la réalité. Moi, là-dessus, je tiendrai bon aussi.

Alors, vous avez peut-être une autre, les uns et les autres, d'ailleurs, parce qu'il y a d'autres velléités que les vôtres qui se manifestent en ce moment. Moi, les gens qui critiquent la police et qui veulent prendre la Ville...on aura une discussion là-dessus. Je ne parle pas de

vous, bien sûr, je parle des autres. ACAB : « tous les policiers sont des bâtards ». « All cops are bastards ». Il va falloir l'assumer, ça, devant la population. Il va falloir l'assumer la politique de tranquillité et de sécurité publique. Voilà ce que j'avais à vous répondre.

Donc vous me donnez acte que ce débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Tous les groupes se sont exprimés comme il était envisagé. Le débat est clos.

3 - FINANCES – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR L'ASSURABILITÉ DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'article R. 243-5-1 du Code des juridictions financières ;

Vu les obligations légales en matière d'assurance des biens, activités et responsabilités des communes ;

Considérant les risques spécifiques identifiés sur le territoire communal, notamment en lien avec les activités publiques, les infrastructures et les événements climatiques ;

La chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a décidé de réaliser un audit flash sur l'assurabilité des collectivités et établissements publics de son ressort. Cet audit a été réalisé au 1^{er} semestre 2024 et a pris la forme d'un rapport commun pour l'ensemble des 17 collectivités et établissements publics audités (dont la commune de Chenôve), comme le prévoit l'article R. 243-5-1 du code des juridictions financières. Après avoir procédé à cet audit, la chambre a établi un rapport d'observations définitives.

Vu le rapport d'observations définitives présenté par la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté relatif à l'audit flash sur l'assurabilité des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des conclusions du rapport d'observations définitives présenté par la chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté relatif à l'audit flash sur l'assurabilité des collectivités territoriales.

T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – Merci à vous. Vous venez d'en parler un petit peu par rapport aux incendies qui se sont passés. C'est quand même un sujet très important qui a déjà été débattu sur plusieurs villes de la métropole, puisque cette délibération a été présentée à plusieurs endroits.

La question de l'assurabilité des collectivités par rapport à leurs bâtiments. Ce rapport de la chambre régionale des comptes a concerné 17 villes, vous l'avez dit, dont celle de Chenôve. Et pourquoi Chenôve ? Vous venez de le dire, trois incendies en peu de temps :

- Centre de loisirs du plateau, il y avait une franchise de 1000 euros. Bon, on a eu de la chance sur ce coup-là, enfin de la chance, façon de parler.

La franchise était peu élevée, parce que le contrat datait d'il y a très longtemps.

- Locaux de la police municipale, pas de franchise utilisée, pourquoi ? Vous l'avez dit, 300 000 euros de travaux, ça correspondait à peu près à la franchise.
- L'Hôtel de Ville et le CCAS, là par contre utilisation de 300 000 euros de franchise.

Je me souviens, vous n'avez pas voulu, vous vouliez cacher cette somme. Il a fallu que je le dise en conseil pour que cette somme apparaisse. Ah si, si. On se comprend avec M. AUDARD. Ce sont des sommes importantes.

Alors s'il est vrai, puisque ça concerne plusieurs choses les assurances, ça concerne certaines fois comme à Chenôve les émeutes et les mouvements populaires. C'est comme ça que traduisent les assureurs, ça peut être aussi des aléas climatiques. Il y a des villes qui subissent fortement, comme dernièrement, les inondations.

Les inondations, ce sont des aléas climatiques et là aussi, c'est compliqué de trouver des assureurs. On le voit très souvent aux informations.

T. FALCONNET – Quelle est votre question alors M. NEYRAUD ?

P. NEYRAUD – Attendez, attendez, j'y viens. Vous êtes pressé !

S'il est vrai que les aléas climatiques et les événements de type émeute et de mouvement populaire ont fortement augmenté ces dernières années, notre ville de Chenôve est particulièrement touchée. Ainsi, maintenant, et ça, je regrette que vous n'en ayez pas parlé, la prime d'assurance, je me trompe peut-être, mais c'est le montant que j'ai vu dans le document que vous m'avez passé, elle sera de 366 000 euros par an. C'est bien ça, M. AUDARD ? Prime d'assurance annuelle pour assurer les bâtiments, 366 000 euros.

P. AUDARD – Vous voyez que vous avez les chiffres.

P. NEYRAUD – Ceux-là, oui. La franchise, vous n'en avez pas parlé non plus, 750 000 euros. Elle est passée de 300 000 euros à 750 000 euros de franchise. Est-ce que ça vaudra le coup d'assurer tous les bâtiments ? C'est une question qu'on peut légitimement se poser. D'ailleurs, plusieurs communes et plusieurs collectivités, je pense notamment aux départements, pas forcément au département de la Côte d'Or, mais quand vous avez des centaines de lycées ou de collèges pour les conseils régionaux lycées, Département, collège. Mais ça fait un grand nombre de bâtiments. Est-ce que ça vaut le coup ? Est-ce que l'État assure ses bâtiments ? Non. Elle est son propre assureur, effectivement. La question à se poser, Monsieur le Maire, est-ce que la Ville de Chenôve peut s'auto-assurer ? Je vous le dis clairement, non. On n'a pas les finances pour. Nos finances ne sont pas saines. S'il arrive un gros pépin, on ne pourra pas faire face. C'est mon analyse.

T. FALCONNET – Très bien.

P. NEYRAUD – Attendez, je n'ai pas tout à fait fini. Vous dites fréquemment que tout va bien à Chenôve.

T. FALCONNET – Non.

P. NEYRAUD – Que la délinquance baisse.

T. FALCONNET – Oui.

P. NEYRAUD – C'est ce qu'on a entendu.

T. FALCONNET – Oui.

P. NEYRAUD – Et pourtant, aucun assureur ne voulait prendre du risque. On en a trouvé un, mais le premier appel d'offres a été... Il n'a pas trouvé de...

T. FALCONNET – Sommes-nous les seuls ?

P. NEYRAUD – Non, vous n'êtes pas les seuls.

T. FALCONNET – Mâcon, rappelez-moi la couleur politique du maire de Mâcon ?

P. NEYRAUD – Ce n'est pas le sujet.

T. FALCONNET – Mais si, c'est le sujet.

P. NEYRAUD – Laissez-moi terminer mon propos.

Je dis juste que cela n'est pas cohérent avec votre politique de tranquillité publique. La question que l'on pourrait se poser est la suivante : le maximum a-t-il été fait pour prévenir ce genre de risque ?

T. FALCONNET – Oui, puisque les assurances examinent les moyens mis en œuvre pour prévenir les problèmes...

P. NEYRAUD – S'il vous plaît, je n'ai pas terminé mes propos. N'est-il pas préférable... Monsieur le Maire, c'est celui qui parle le plus fort qui a raison ?

T. FALCONNET – Non, ce n'est pas celui qui parle le plus fort, c'est celui qui connaît les dossiers, et vous ne les connaissez pas, allez-y, je ne suis pas un démocrate, allez-y.

P. NEYRAUD – Laissez-moi terminer mes propos. Vous n'êtes pas un démocrate !

T. FALCONNET – Ça, c'est votre mantra aussi, allez-y continuez. Ça fera plaisir à votre caméra là, allez-y continuez.

P. NEYRAUD – Couper la parole ça s'apprend aux premières années...

N'est-il pas préférable de dépenser ces grosses sommes dans de la prévention et une vidéoprotection plus efficace ?

T. FALCONNET – Vous êtes fabuleux !

P. NEYRAUD – Je suis d'accord avec vous. Vous n'êtes pas coupable ni responsable. Toutefois, je dis que des choses supplémentaires pourraient être faites. Tout ne peut pas être envisagé, mais quand on voit une caméra qui se coupe, on se pose des questions.

T. FALCONNET – Qu'est-ce que vous en savez ? Vous êtes derrière les caméras ? Vous êtes à l'hôtel de police, place Suquet ?

P. NEYRAUD – Pas plus tard que la nuit dernière, Monsieur le Maire.

T. FALCONNET – Ah ! J'attendais ! J'attendais la récupération politique du fait divers. Allez-y.

P. NEYRAUD – Ce n'est pas un fait divers. Un fait divers, ça arrive une fois. Là, ça arrive fréquemment. Pas plus tard que la nuit dernière, trois voitures ont été incendiées.

T. FALCONNET – Quatre !

P. NEYRAUD – Les flammes ont léché la quatrième... ont été incendiés sur le parking de la résidence Édouard-Branly. Il y a 15 jours, c'était au voisinage de la piscine. Deux autres voitures. Force est de constater...

T. FALCONNET – Et vous aimez cette ville ? Et vous aimez la ville ?

P. NEYRAUD – Force est de constater que ces incendies sont toujours présents malgré les moyens financiers mis en place. Une autre chose qui m'a interpellé quand je suis rentré...

T. FALCONNET – Quelle est votre solution pour empêcher les incendies de véhicules à Chenôve ? Si vous avez une solution, vous me la donnez, je la mets en œuvre. Quelle est la solution ?

P. NEYRAUD – Je vais vous la donner. Je vous ai proposé, lors des débats de l'abattement des taxes foncières...

T. FALCONNET – Ah ! Bien sûr.

P. NEYRAUD – De..., de créer...

L. LACHAMBRE – Une brigade !

P. NEYRAUD – Une brigade voilà.

L. LACHAMBRE – De chiens.

P. NEYRAUD – Non, pas une brigade de chiens. Une brigade payée en partie avec les bailleurs sociaux pour faire de la surveillance.

T. FALCONNET – Très bien. Vous avez terminé ?

P. NEYRAUD – Et je vais terminer par là. J'ai été surpris quand je suis rentré dans la salle tout à l'heure. Il y avait trois vélos à l'accueil. Ça veut dire qu'il y a des gens qui n'ont pas confiance en la ville, qui rentrent leur vélo dans la commune, dans l'hôtel de police, dans l'Hôtel de Ville ?

T. FALCONNET – S'il vous plaît, s'il vous plaît, c'est suffisamment agaçant pour ne pas s'énerver tous ensemble...

P. NEYRAUD – Un vélo, ça reste dehors. Il y a des parkings dehors.

T. FALCONNET – Avez-vous terminé ?

P. NEYRAUD – J'ai terminé.

T. FALCONNET – Merci ! J'imagine qu'il n'y a pas d'intervention ?

Quelques mots. Pourquoi Chenôve a été audité par la chambre régionale des comptes ? Je ne pense pas que la chambre régionale des comptes s'aventure – ce sont des magistrats hein – à auditer une collectivité dont le maire serait un irresponsable budgétaire. Je fais le lien entre les deux délibérations, entre le débat d'orientations budgétaires et la présentation de ce rapport.

J'imagine que vous l'avez lu, le rapport. J'imagine que vous avez lu aussi, mes déclarations dans le « Bien Public ou dans Dijon Actualité », à ce propos. J'imagine aussi que vous savez que le nouveau ministre des collectivités territoriales est chargé d'une mission, sur la question de l'assurabilité des collectivités locales. Vous savez peut-être aussi également qu'Alain CHRETIEN, Maire de Vesoul, je crois qu'il est de votre couleur politique, a mené une mission de la part de David LISNARD, Maire de Cannes, sur la question de l'assurabilité des collectivités locales, parce que Chenôve, comme d'autres communes, peine effectivement à s'assurer.

Ce n'est pas, comme vous le dites, parce que le maire serait un irresponsable.

Vous dites que je ne suis pas coupable, je ne suis pas responsable, mais quand même, je suis un irresponsable, parce que je ne mettrai pas en place les moyens nécessaires pour empêcher les incendies de véhicules. Ça n'a rien à voir avec ça.

Aujourd'hui, on est sur un marché qui n'est pas concurrentiel.

Le marché de l'assurance est très concurrentiel, parce qu'il est très juteux sur le plan financier pour les actionnaires. Mais, les collectivités locales, ce ne sont que des risques d'assurer une collectivité locale. Et les bénéfices...

Pourquoi est-ce qu'on avait une franchise à 1 000 euros ? On avait de la chance comme

vous l'avez dit. On avait de la chance, parce que c'était un vieux contrat. Sous-entendu, c'était un contrat qui avait été passé avant que je ne devienne maire, avant que ce maire irresponsable soit aux commandes. Parce qu'il faut aller jusqu'au bout de vos sous-entendus. Ce n'est absolument pas ça.

Si on payait 1 000 euros de franchise, c'est que tout simplement, le niveau de sinistralité de la commune, contrairement à ce que vous dites, était tellement bas sur ces bâtiments qu'effectivement, nous avons une prime d'assurance très basse et nous avons une franchise très basse.

Sauf que, comme vous l'avez dit, on s'est pris plusieurs incendies criminels, et que la sinistralité a augmenté et que les assurances, elles pénalisent les collectivités, comme elles peuvent pénaliser les mauvais conducteurs auto. (D'abord, on reçoit un avertissement, on dit attention ce n'est pas bien. Ensuite, on vous dit, là, votre prime, elle va augmenter, et puis votre franchise aussi. Puis à un moment, troisième fois, on vous dit, on va peut-être plus vous assurer la prochaine fois. Et puis quand vous êtes en renouvellement, l'assurance vous dit : en fait, non, on ne vous assurera plus).

Le problème, c'est qu'il y a deux grandes compagnies d'assurance qui assurent les collectivités locales. Deux ! Donc quand il y en a une qui ne veut pas de vous, l'autre derrière ne veut pas de vous non plus. Voilà.

Et pourquoi aujourd'hui est-on assuré ? On est assuré aujourd'hui à des conditions effectivement très contraignantes pour nous, parce qu'il y a eu le marché métropolitain, parce qu'on a bénéficié, comme je l'ai déclaré dans l'excellent journal local, on a bénéficié de la force de frappe de la métropole qui a un contrat groupé.

Donc là aussi, vous n'y connaissez rien. C'est ça le problème. Vous n'y connaissez rien, vous enfillez des contre-vérités, vous ne connaissez pas les dossiers, vous n'avez pas lu le rapport de la Chambre générale des comptes, ce n'est pas vrai. Autrement, vous n'auriez pas déclaré ce genre de chose. Et surtout, vous ne savez pas ce qui est fait en matière de tranquillité publique, en matière de vidéoprotection. De toute façon, je ne vais pas le dire ici, parce que le dire ici, j'aurais trop peur que l'emplacement des caméras soit divulgué. Voilà. Vous voyez où j'en suis ?

Vous verrez dans le budget, et j'espère que vous le voterez le budget, vous verrez dans le budget ce qu'on fait en matière de vidéoprotection. Vous le verrez.

Vous verrez l'effort que la collectivité consent en matière de soutien aux équipements à la tranquillité publique, vous le verrez. Et là, vous pourrez faire le ratio avec d'autres communes de même strate. Sauf que vous nous direz à ce moment-là : ah bah oui, mais Chenôve, ce n'est pas Talant. Ce n'est pas la même ville. Puis ce n'est pas la même ville que Chevigny-Saint-Sauveur. Ils dépensent quand même moins en matière de tranquillité publique. Vous, vous êtes obligés de dépenser beaucoup, parce que « oh là là, ce n'est pas une ville sûre, Chenôve ». C'est pour ça que je dis que vous n'aimez pas cette ville. Parce que vous n'arrêtez pas de la critiquer.

Je ne mets pas aux voix. Je donne acte, vous me donnez acte que nous avons eu communication.

T. FALCONNET – On va revenir sur quelque chose de plus consensuel, M. AUDARD, je l'espère, on va parler du soutien aux associations.

P. AUDARD – Oui, Monsieur le Maire, je vais essayer de regagner un peu de temps par rapport au débat.

T. FALCONNET – On a tout notre temps.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – AVANCES SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE CHENÔVE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

La Ville de Chenôve est riche de ses 120 associations qui œuvrent dans tous les domaines du sport et des loisirs, de la citoyenneté et de la mémoire en passant par la culture ou la solidarité. La vitalité associative est la première expression du pouvoir d'agir des habitants. La mairie soutient en ce sens les associations, non pour faire à la place de, mais pour donner aux habitants les moyens de mener leurs projets.

Depuis 2018, la Ville enrichit les outils proposés aux associations, la création de la Maison de la Vie Associative (MVA), au cœur du dispositif d'accompagnement développé par la municipalité, en étant l'expression première : mise à disposition de bureaux, de salles, relais des demandes de matériel, la MVA est non seulement un lieu d'accueil, mais aussi un lieu de vie et de conseil qui fédère les énergies associatives.

Le service de l'engagement citoyen dont fait partie la MVA est l'un des piliers de ce dispositif et permet de renforcer encore l'accompagnement mis en place au quotidien, gage d'un soutien municipal actif et efficient. Depuis 2020, en parallèle de la rencontre annuelle avec les associations qui réunit chaque premier semestre les acteurs du monde associatif, les engagements pris par la Municipalité ont été mis en œuvre avec la création du Forum des associations et du Prix de l'engagement bénévole, en plus de la Fête des bénévoles déjà existante. L'année 2024 a marqué un nouveau palier de la mise en œuvre du projet associatif municipal à travers la refonte du portail numérique dédié aux associations et des procédures régissant la campagne de subvention, de la procédure concernant les locations de salles et le matériel, et l'actualisation du nouvel annuaire des associations.

Pour mener toutes ces actions, la Ville s'appuie sur ses partenaires privilégiés, les Offices municipaux, l'Office Municipal de la Culture, créé en 2006, et l'Office Municipal des Sports, créé en 1971, ainsi que sur des conventions d'objectifs et de moyens pour diverses associations. La vie associative est le fruit de cette co-construction, au service du pouvoir d'agir, de la valorisation du monde bénévole et du nécessaire travail en transversalité avec chaque structure associative et ses offices.

Le versement des subventions est un autre levier majeur du soutien de la municipalité aux associations, soutien qui ne faiblit pas malgré un contexte budgétaire très contraint et incertain. Le calendrier budgétaire 2025 ayant été ajusté en raison de ces incertitudes, il est proposé de mettre au vote une délibération exceptionnelle d'avance des subventions 2025 afin de permettre aux associations de continuer à mener leurs actions, essentielles à la vie de la Cité, selon les modalités suivantes :

- pour les associations sous convention avec la Ville, la quotité de l'avance correspond aux modalités contractuelles, soit 30 ou 50 % du montant attribué en 2024
- pour les autres associations bénéficiaires en 2024 d'une subvention de 1 000 € et plus, il est proposé de verser 50 % de la subvention de 2024 dans la limite du montant sollicité pour 2025.

Il est ainsi proposé d'autoriser les avances de subventions aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'AVANCE (en €)
Association de Découverte et d'Orientation de Chenôve (ADOC)	4 297
Arts martiaux Chenôve	5 643,50
Association de Tir à l'Arc de Chenôve (ATAC)	2 744,50
Athletic Club Chenôve	9 695
Association Médiation & Prévention Dijon Métropole	40 020
Basket Club Chenôve	24 997
Cercle Sportif Laïque	4 825
Chenôve Natation Club	19 377
Chenôve Rugby Club	7 114,50
Chenôve Triathlon Club	4 170
CIDFF 21	1 000
Cité des airs	750
Comité de Jumelage	1 500
Confédération Syndicale des Familles de Chenôve	1 750
Club Moby Dick	3 617
Entente Sportive Bouliste Chenôve (ESBC)	4 123
Équi-Sens BFC	1 750
Figure2Style	16 334
France victimes 21	1 000
Handball Club Chenôve	3 750,50
Indépendante Chenôve	11 202
Les amis de la bibliothèque	950
Lutte Club Chenôve	5 738
Lutting Girls	450
Maisons Pop de Chenôve	109 294
Musique municipale de Chenôve	13 780
Office Municipal de la Culture	1 750
Office Municipal des Sports	15 311,50
Pionniers de France	2 500
Soleil d'or	500
Solidarité femmes 21	1 000

Tennis Club de Chenôve	1 909,50
Très d'union	4 000
Volley Club Chenôve	8 278
Wisla Krakowiak	500
TOTAL	335 621

En outre, afin de couvrir les besoins de trésorerie du CCAS, il convient de prévoir une avance de 300 000 €, versés au rythme des besoins de trésorerie du CCAS.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la Cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Education, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à mandater les avances aux associations et au C.C.A.S. de Chenôve,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci, Monsieur l'adjoint aux finances. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je pourrais vous demander de lire ligne par ligne le montant de la subvention attribuée. Je ne vais pas le faire, parce que je ne voudrais pas qu'on nous accuse de manque de transparence. Vous avez tous lu la délibération. Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

5 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE AVEC FIGURE2STYLE

La commune de Chenôve mène au quotidien une politique culturelle d'ambition au bénéfice de ses habitants. Le domaine chorégraphique fait ainsi l'objet d'un soutien important de la part de la municipalité à travers une politique ambitieuse d'enseignement artistique portée par son CRC et par la programmation du Cèdre. L'objectif principal étant la formation des danseurs amateurs à travers des enseignements individuels ou des pratiques collectives favorisant l'ouverture au monde, la créativité mais également l'épanouissement personnel. De plus, la commune de Chenôve accorde une attention toute particulière au soutien de la vie associative, en pratiquant une véritable politique volontariste de soutien aux associations.

Fondée en 1996, puis constituée en association en 2001, Figure2Style est devenue au fil des années un acteur incontournable de la vie culturelle de Chenôve. L'association mène au quotidien un important travail de médiation, de formation, de promotion des pratiques amateurs et de création artistique autour des esthétiques du hip-hop et des danses urbaines. Elle porte l'école Résid'dance qui fédère plus de 500 usagers issus des quartiers de la politique de la ville mais aussi de toute la Métropole dijonnaise et constitue un espace de mixité sociale animé par les valeurs de partage et de fraternité.

La lutte contre les stéréotypes, le racisme et les exclusions de toutes sortes grâce à l'art et la danse sont au cœur du projet associatif de Figure2Style. Artistiquement, c'est un espace riche et intense en pleine synergie de créativité, riches de passerelles, en pleine effervescence car en phase avec son temps. Nationalement, des liens réguliers sont alimentés avec des partenaires de haut niveau de l'univers hip-hop. Internationalement, l'association fut honorée du titre de Championne du Monde 2007. Cette association de Chenôve fut invitée à se produire notamment à Séoul, au Danemark, en Autriche à Salzbourg, à participer au Red Bull BC One à Sao Paulo, au Proam à Miami, mais aussi à New York, Londres, au Canada, au Maroc et au Japon. Chaque tournée est l'occasion de valoriser des jeunes de Chenôve, leurs talents et de les associer à ces projets, permettant de fait de cultiver leur regard sur le monde et sa diversité.

L'association est également soucieuse de veiller à la promotion de la Ville de Chenôve tant auprès de ses habitants que de contribuer à son rayonnement au sein de la Métropole et nationalement via les nombreuses manifestations et festivals les conviant. Figure2Style a contribué à l'échelle régionale à promouvoir le hip-hop et à contribuer à la structuration d'un réseau régional.

Fiers des nombreuses réalisations portées au bénéfice des habitants de Chenôve comme des valeurs partagées de Liberté, d'Egalité, et de Fraternité, au terme de la précédente convention, il convient de fixer un nouveau cadre partenarial rappelant les actions et responsabilités des partenaires et présentant les engagements réciproques entre la commune de Chenôve et Figure2Style.

La Ville de Chenôve et Figure2Style sont mobilisées au quotidien pour que la vie artistique et chorégraphique soit la plus stimulante et épanouissante possible au bénéfice des habitants de Chenôve. La Ville de Chenôve et l'association Figure2Style considèrent que le hip-hop et ses esthétiques associées sont intimement liés à Chenôve. Ces champs artistiques sont un espace d'émancipation et de construction positive et fraternelle des personnes. Le Festival Bonb'Hip hop se veut être l'incarnation de cette conviction partagée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une C.P.O.M pour une durée de 2 ans avec l'association Figure2Style valide jusqu'au 31 décembre 2026.

Figure2Style s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les programmes d'actions suivant :

1. Promouvoir les danses urbaines via les pratiques amateurs en veillant à l'accessibilité des activités de l'école Résid'dance aux habitants de Chenôve et notamment du Quartier Politique de la Ville ;
2. Porter des projets de médiation culturelle et de valorisation de l'offre culturelle développée à Chenôve en faveur des habitants du Quartier Politique de la Ville du Mail mais également de tous les quartiers de Chenôve ;
3. Proposer plusieurs temps de valorisation de la culture hip-hop sur le territoire dont le Festival Bonb'hip-hop en veillant à créer des passerelles avec d'autres esthétiques et dans le souci de promouvoir la diversité culturelle, la réflexion citoyenne et la fraternité.

Dans ce cadre, la commune de Chenôve s'engage à soutenir financièrement Figure2Style dans la réalisation de ces trois objectifs. Cette contribution s'élèverait à 49 000 € annuellement sur la base d'un budget prévisionnel présenté à chaque commission mixte qui fera l'objet d'un arbitrage dans cette instance et sous réserve de disponibilité des crédits.

Cette convention sera valable du 15 février 2025 au 31 décembre 2026, conformément aux conditions exposées.

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Chenôve et l'association Figure2Style, joint en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la Cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Education, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée dans l'exposé ci-dessus et d'y apporter en tant que de besoin toutes les modifications de détails nécessaires,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. LACHAMBRE. Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette délibération ? Quand vous vous êtes adressé à Mme FIOSSONANGAYE, je me demandais si elle était toujours, si elle faisait toujours partie du groupe de danseurs et si elle dansait elle-même. Je me suis dit attention ! Ne prenons pas trop de risques.

Pas d'interventions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

6 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

L'Office Municipal de la Culture de Chenôve est une association fédérant les associations chenevelièrises soucieuse de s'engager en faveur du développement culturel sur le territoire de la commune dans une démarche de solidarité et de partenariat entre ses membres.

Par son action, il vise à soutenir, encourager et développer toute initiative d'associations de Chenôve en matière culturelle par l'organisation de manifestations diverses ou par le soutien à la mise en œuvre de manifestations via des moyens financiers ou matériels au bénéfice des habitants de Chenôve. Elle permet aux associations d'avoir un lieu de dialogue privilégié afin d'améliorer leurs connaissances mutuelles et leur capacité à organiser une réflexion pouvant déboucher sur des projets communs. Ses objectifs premiers sont de mettre en œuvre des synergies permettant l'accès à la culture à tous les citoyens, de valoriser comme promouvoir la politique culturelle municipale et de cultiver une complémentarité avec les projets culturels portés ou soutenus par la Ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, jointe à la présente délibération, a pour but de définir les objectifs, les conditions de mise en œuvre et les moyens alloués à l'Office Municipal de la Culture pour une durée de deux ans à compter de sa date de signature.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, les programmes d'actions suivant :

1. Contribuer à une culture partagée des pratiques associatives des acteurs culturels cheneveliers et veiller à une analyse partagée des besoins et des demandes ;
2. Coordonner, impulser, porter des manifestations d'intérêt communal mobilisant plusieurs acteurs associatifs cheneveliers dans une démarche culturelle, solidaire et citoyenne ;
3. Proposer des manifestations culturelles innovantes et permettant de valoriser la Ville de Chenôve, son territoire, son patrimoine et ses habitants ;
4. Porter et animer aux côtés de la municipalité le Carnaval de Chenôve en tant qu'événement culturel, festif et populaire.

Dans ce cadre, la Ville de Chenôve s'engage à soutenir financièrement l'Office Municipal de la Culture dans la réalisation de ces quatre objectifs.

La Ville de Chenôve procède conjointement avec l'association à l'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles elle a apporté son concours.

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Chenôve et l'Office Municipal de la Culture, joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la Cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Education, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée dans l'exposé ci-dessus et d'y apporter en tant que de besoin toutes les modifications de détails nécessaires,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. LACHAMBRE. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce point ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

7 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE AVEC LA MUSIQUE MUNICIPALE DE CHENÔVE

Le paysage musical français puise sa vitalité et sa richesse notamment dans les pratiques en amateur. La qualité de l'enseignement des Conservatoires se double et se complète de la mobilisation du tissu associatif. Le territoire de Chenôve est animé grâce à la présence sur son territoire depuis plus de 150 ans de la Musique Municipale de Chenôve (M.M.C.).

Ces deux entités sont mobilisées au quotidien pour que la vie musicale soit la plus stimulante et épanouissante possible au bénéfice des habitants de Chenôve, et de leur émancipation, avec l'utopie partagée de former, selon la formule de Marcel LANDOWSKI, des « Mélomanes actifs et citoyens ».

À cet effet, la commune de Chenôve attribue chaque année à la M.M.C une subvention supérieure à 23 000 €.

Conformément à l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il y a donc lieu de signer une convention entre la commune de Chenôve et la M.M.C

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, jointe à la présente délibération, a pour but de définir les objectifs, les conditions de mise en œuvre et les moyens alloués à la M.M.C. pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature.

En outre, la M.M.C s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique de la commune de Chenôve, les programmes d'actions suivant :

1. Rendre accessible au plus grand nombre la pratique musicale en orchestre d'harmonie tout en préservant la qualité musicale de l'orchestre, véritable ambassadeur de la commune Chenôve ;
2. Développer et renouveler son public par des actions en cohérence avec la sociologie de la population communale en accord avec le projet urbain et culturel de la commune de Chenôve ;
3. Participer aux événements et cérémonies officielles de la Cité visant à alimenter le devoir de mémoire en lien avec la Ville de Chenôve, conformément à l'histoire de l'association, et dans le cadre des traditions républicaines pour une part fondatrice de l'orchestre.

La Ville de Chenôve procède conjointement avec l'association à l'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles elle a apporté son concours.

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Chenôve et la M.M.C., joint en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la Cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Education, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée dans l'exposé ci-dessus et d'y apporter en tant que de besoin toutes les modifications de détails nécessaires,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. LACHAMBRE. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? En remerciant également la musique municipale pour le travail qui est réalisé. J'ai oublié de préciser, bien évidemment, je crois que ce n'est pas le cas dans la majorité municipale, mais si vous êtes membres d'un bureau, d'un exécutif, d'une des associations auxquelles nous attribuons une subvention, il va de soi que vous vous déportez.

Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité. Merci pour la musique municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

8 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE AVEC LE COMITÉ DE JUMELAGE

À Chenôve, ville de Paix et de Fraternité, nous savons que la solidarité internationale est constitutive du lien social sur notre commune. Depuis 1975, notre jumelage avec la ville allemande de Limburgerhof située en Rhénanie-Palatinat est exemplaire, d'autant plus fortement que l'enjeu d'une Europe de la paix, de la solidarité et de la cohésion s'avère crucial dans un contexte mondial de crise, avec pour fondement la Charte des villes jumelées de 1957 : *« Ce lien unit, dans un esprit d'égalité et de réciprocité, des populations entières de deux ou plusieurs pays différents en vue de favoriser le contact des personnes, l'échange des idées, des techniques, des produits. Il est un instrument de culture populaire et de formation civique internationale, et il ne saurait être détourné de son objet à des fins personnelles ou partisans ou politiques. »*

Depuis 50 ans, nos communes se sont rapprochées au travers d'un jumelage fort de ses valeurs d'éducation et de citoyenneté, d'innovation et de progrès. Un rapprochement qui prouve, s'il en était besoin, que la fraternité est possible grâce aux valeurs qui s'incarnent dans ce partenariat entre nos deux villes, et que nous portons avec nos amis allemands pour faire vivre cette concorde, et édifier des ponts toujours plus solides entre nos deux pays.

Créée en 2016, l'association « Comité de Jumelage de Chenôve » participe au maintien et au développement de l'amitié franco-allemande entre les villes amies et jumelées de Limburgerhof et de Chenôve, en tant que partenaire privilégié aux côtés de la municipalité.

Cette année, à Chenôve comme à Limburgerhof, dans le cadre d'une action conjointe, nous fêterons les 50 ans de ce jumelage en associant les habitants et citoyens de chacune des villes concernées. Dans cette perspective, et afin de célébrer dignement cet anniversaire, la municipalité et le comité de jumelage ont prévu plusieurs temps forts, dans le but de toujours transmettre aux nouvelles générations un message d'espoir et de confiance.

Au-delà de cet anniversaire qui va nécessiter des moyens et ressources supplémentaires pris en compte en 2025 dans le versement de la subvention annuelle à hauteur de 7500 euros, la présente convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens réaffirme la volonté de la municipalité et du Comité de Jumelage de poursuivre conjointement ses activités dans le domaine concerné avec pour mission essentielle, fondée sur le devoir de mémoire, la transmission de notre histoire commune et l'éducation à la citoyenneté.

Dans le cadre du renouvellement de la Charte spécifique conclue entre les deux Villes en 2015, lors du 40ème anniversaire du jumelage, les objectifs de la Ville, partagés par le Comité de Jumelage, sont de :

- mettre en lien les habitants de Chenôve et de Limburgerhof en vue de promouvoir les relations européennes qui œuvrent au rapprochement des populations sans discrimination ;
- assurer la pérennité des liens unissant les populations de Chenôve et de Limburgerhof, d'entretenir des contacts et des échanges dans les domaines scolaire, associatif, culturel, environnemental, sportif, professionnel, individuel, familial ou collectif.

La convention conclue pour une durée de deux années, précise en particulier :

- Les engagements réciproques de la Ville et du Comité de Jumelage, notamment les coûts des actions et la participation de la Ville sous forme d'une subvention votée annuellement par le Conseil Municipal.
- Les modalités de mise à disposition des locaux.

La Ville de Chenôve procède conjointement avec l'association à l'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles elle a apporté son concours.

Cette convention sera valable du 15 février 2025 au 31 décembre 2026 conformément aux conditions exposées.

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Chenôve et le Comité de jumelage, joint en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la Cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Education, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée dans l'exposé ci-dessus et d'y apporter en tant que de besoin toutes les modifications de détails nécessaires,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci, M. LACHAMBRE. Effectivement, ça va être un temps très important pour Chenôve, pour Limburgerhof également, avec un point d'orgue qui sera non pas le 8 mai, mais le 9 mai avec la Journée de l'Europe que nous allons commémorer et célébrer avec nos amis de notre ville jumelée, Limburgerhof.

Et pour votre information, nous intervenons au lycée de BROCHON conjointement, main dans la main, avec Andréas POIGNEE sur l'Europe, sur les jumelages, sur l'amitié entre les peuples. Donc je pense que ça va être un bon moment passé ensemble.

Y a-t-il des interventions sur ce point ? Madame BUCHALET.

C. BUCHALET – Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, notre ville a la chance de compter de nombreuses associations sur son territoire, parmi lesquelles le comité de jumelage, qui se distingue comme l'une des plus dynamiques. Elle fait partie de ces associations qui contribuent activement à la vie citoyenne et engagée de Chenôve. Monsieur le Maire, Thierry FALCONNET, ainsi que l'équipe municipale ont toujours soutenu ces initiatives et continuent de le faire. Ils sont les ambassadeurs de la fraternité franco-allemande de l'Union européenne et à l'image de Chenôve, ils sont à la fois divers et unis. Comme l'a indiqué Monsieur le Maire dans son propos liminaire, un événement capital et incontournable s'annonce en 2025. Le jumelage Chenôve-Limburgerhof fête ses 50 ans, 1975-2025, un formidable jubilé. De part et d'autre du Rhin, le sujet a suscité l'enthousiasme, il a bénéficié de l'investissement productif de chacun, ensemble ou séparément, et a créé une belle synergie. Au-delà de l'importance de cet événement pour nos deux villes, l'enjeu est majeur. La pérennité de ce jumelage incarne le maintien de la fraternité entre nos deux nations. Plus largement, dans un contexte national complexe pour nos deux pays, de part et d'autre du Rhin, et un contexte international préoccupant, marqué par des conflits, des guerres fratricides à nos portes, des défis économiques, sanitaire et surtout climatique, il est essentiel de porter des messages de rassemblement, de refus des divisions et de promotion de la paix. Dans nos deux villes, les membres du comité ainsi que les élus et les services municipaux ont travaillé ensemble sur ce projet avec détermination, ambition et dans un esprit d'amitié. Ce travail a permis de

construire un programme riche qui se déroulera tout au long de l'année à Chenôve et à Limburgerhof. Des cérémonies, événements culturels, événements sportifs, festivités et temps actions intergénérationnelles.

L'un des moments forts, l'a rappelé Monsieur le Maire, sera symboliquement la journée de l'Europe qui sera célébrée le 9 mai ici à Chenôve. Les associations, les habitants y sont chaleureusement bien sûr invités, pour partager ces instants de fraternité et d'union. Merci.

T. FALCONNET – Merci, Mme BUCHALET pour votre déclaration. Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

31 POUR

SPORTS

9 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

La Ville de Chenôve reconnaît, depuis de nombreuses années, en l'Office Municipal des Sports la qualité d'interface avec les clubs sportifs adhérents et de partenaire privilégié de l'éducation physique et sportive sur son territoire. Dans ce cadre, un protocole d'accord a été signé le 11 janvier 1978, suivi de plusieurs conventions, la dernière en date du 13 décembre 2021.

À travers la présente convention d'objectifs et de moyens et compte tenu du bilan positif des actions menées, il s'agit de réaffirmer la volonté de l'OMS de poursuivre ses activités qui répondent à l'attention particulière que la Ville de Chenôve accorde aux actions menées dans tous les domaines du sport et qui ont pour objectifs essentiels, notamment de développer l'accès aux pratiques sportives et de favoriser l'éducation à la citoyenneté.

La convention conclue pour une durée de deux années, précise en particulier :

- Les engagements réciproques de la Ville et de l'OMS, notamment les coûts des actions et la participation de la Ville sous forme d'une subvention votée annuellement par le Conseil Municipal,
- Les modalités de mise à disposition des locaux.

La Ville de Chenôve procède conjointement avec l'association à l'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles elle a apporté son concours.

Vu le projet de convention en annexe.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OMS présentée dans l'exposé ci-dessus et jointe en annexe et d'y apporter en tant que de besoin toutes les modifications de détails nécessaires.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci Mme POPARD, avec une préoccupation, une préoccupation pour nous, et pour l'Office Municipal des Sports, et pour les clubs sportifs, c'est le devenir de nos installations sportives, qui datent toutes des mêmes années, entre les années 50, 60 et 70, qui vieillissent, comme nous M. AUDARD...

Y a-t-il des interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
31 POUR

10 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE AVEC LES CLUBS SPORTIFS

La Ville de Chenôve mène depuis de nombreuses années une politique sportive d'envergure.

Elle dispose d'un nombre important d'équipements sportifs, elle développe des activités sportives pour tous en complémentarité de l'intervention des clubs et elle apporte son soutien financier à tous les clubs sportifs, membres de l'Office Municipal des Sports (OMS).

Compte-tenu de l'importance de l'action conduite par l'ensemble des clubs sportifs s'inscrivant pleinement dans la politique sportive qu'elle met en œuvre, la Ville de Chenôve a décidé de leur accorder des subventions et de mettre à leur disposition du matériel et des installations. Pour plusieurs de ces associations, le montant total de ces aides (subventions et aides en nature) dépasse la somme de 23 000 €.

L'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, prévoit l'obligation de conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Toutefois, il est proposé de conventionner avec chacun des clubs membre de l'OMS, même en deçà du seuil de 23 000 €, dans un souci de transparence et d'égalité de traitement.

Ces clubs sportifs sont les suivants :

- Association de Découverte et d'Orientation de Chenôve (ADOC)
- Athlétic Club de Chenôve (ACC)
- Arts Martiaux de Chenôve (AMC)
- Association Tir à l'Arc de Chenôve (ATAC)
- Bad Loisir de Chenôve (BLC)
- Basket Club de Chenôve (BCC)
- Bonbis Pétanque Club de Chenôve (BPCC)
- Chenôve Natation (CN)
- Cercle Laïque Sportif de Chenôve (CLSC)
- Chenôve Triathlon Club (CTC)
- Chenôve Rugby Club (CRC)
- Entente Sportive Bouliste de Chenôve (EBSC)
- Handball Club de Chenôve (HBCC)
- Indépendante de Chenôve (IC)
- Lutte Club de Chenôve (LCC)
- Moby Dick
- Rando Nature de Chenôve (RNC)
- Tennis Club de Chenôve (TCC)
- Union Cycliste de Chenôve (UCC)
- Volley Club de Chenôve (VCC)

La convention proposée (jointe en annexe) s'organise comme suit :

- Le titre I précise l'objet (soutien financier à la réalisation de l'objet de l'association), la durée (deux ans) et les modalités d'exécution de la convention.
- En contrepartie, l'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ses objectifs.

- Le titre II est consacré aux subventions versées. Il précise les montants, les conditions de paiements et le contrôle des aides attribuées.
- Le titre III concerne la mise à disposition de locaux. Il précise les conditions d'occupation et d'assurance.
- Le titre IV concerne la mise à disposition des matériels.
- Le titre V concerne les clauses générales de la convention à savoir, son exécution, son évolution, les sanctions en cas de non-respect et les possibilités de résiliation.

Vu les projets de convention, joints en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions présentées dans l'exposé ci-dessus et d'y apporter en tant que de besoin toutes les modifications de détails nécessaires.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci Mme POPARD. Je voudrais, puisque nous terminons ce tour des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, je voudrais vraiment saluer le travail qui a été effectué par nos services. Le travail qui a été effectué par la directrice générale des services en lien avec la directrice de cabinet. Par la directrice de cabinet en lien avec la directrice générale des services et les directeurs concernés, et bien évidemment les élus qui ont suivi cela avec beaucoup d'attention. Parce que quand ça arrive sur votre table, il y a du travail derrière. Il y a des agents, compétents, qui ne méritent pas d'être dénigrés, mais plutôt d'être salués, d'être félicités pour le travail qu'ils font. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

B. HABERKORN – Je ne prends pas part aux votes.

T. FALCONNET – Vous êtes toujours membre du bureau de l'ADOC Monsieur HABERKORN. Monsieur RAILLARD.

L. RAILLARD – Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je fais cette déclaration au nom de tous les groupes composant la majorité municipale. Depuis toujours, les élus de Chenôve ont tenu à apporter leur soutien aux tissus associatifs de notre ville. Le renouvellement des différentes conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens montre la détermination de notre majorité à poursuivre la contractualisation avec les associations, dans tous les domaines et en particulier les associations culturelles comme celles que vient de nous présenter M. LACHAMBRE. Plus largement, notamment avec la délibération liée à l'avance de subventions pour les associations, en attendant le vote définitif du budget primitif 2025, la majorité s'engage à poursuivre son soutien financier et logistique pour toutes les associations de Chenôve en toute impartialité, j'insiste bien, en toute impartialité et en partenariat avec nos offices. Les associations de Chenôve participent non seulement à la vie de notre commune, mais beaucoup d'entre elles ont un rayonnement qui dépasse largement les frontières de notre ville. Que les associations soient sportives, culturelles, de solidarité ou

de la mémoire, elles ont et auront toujours la place et le soutien qu'elles méritent, malgré les contraintes budgétaires de plus en plus fortes. Je vous remercie.

T. FALCONNET – Merci, M. RAILLARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je vous remercie d'avoir souligné l'attribution de subvention sans condition, c'est le principe de la liberté associative et des obligations qui sont faites aux organismes financeurs de respecter ce principe de liberté associative. Il est bon de le rappeler parfois.

Pas de demande d'intervention, donc je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

30 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. HABERKORN

JEUNESSE

11 - JEUNESSE – EXTENSION DU SERVICE JEUNESSE AVEC L'OUVERTURE DE "L'ANNEXE"

L'ouverture de « L'ANNEXE », est un nouveau local dédié au service jeunesse, qui s'inscrira comme une extension du service jeunesse actuel, avec pour objectif de répondre aux besoins de la jeunesse et des habitants.

Ce local, anciennement *L'instant thé*, situé cour Margot – Esplanade de la République, sera un espace intergénérationnel ouvert à tous, destiné à favoriser les échanges, les rencontres et les initiatives en lien avec les besoins des jeunes et de la population,

« L'ANNEXE » aura différentes fonctions :

- Un café convivial, ouvert des matinées définies, et proposant une offre de café et de l'alimentation. Aux beaux jours, une terrasse s'intégrera harmonieusement au parc voisin. Ce café sera aussi l'occasion de continuer le travail engagé par le service jeunesse autour de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- Un lieu d'insertion professionnelle des jeunes à travers un accueil de stages et d'ateliers encadrés pour développer des compétences psychosociales et professionnelles. Des rencontres entre jeunes et entreprises auront aussi lieu à cet endroit, ainsi que des permanences de partenaires en lien avec la formation ou l'emploi ;
- Un espace d'animation et d'écoute avec des activités sera aussi proposé aux jeunes de plus de 14 ans.

Ce projet, conçu comme une réponse aux besoins du territoire, est évolutif. « L'ANNEXE » s'adaptera progressivement en fonction des attentes des habitants et des jeunes.

« L'ANNEXE » a la volonté de renforcer les services déjà proposés par la direction jeunesse en créant un espace complémentaire adapté, en prenant en compte les besoins croissants exprimés par les jeunes et les habitants de la Ville de Chenôve.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser l'ouverture de « l'ANNEXE » dans les conditions définies supra,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci M. BRUGNOT. Merci pour votre engagement. Bien évidemment, nous avons une pensée pour M. Nouredine ACHERIA, mais aussi des remerciements

appuyés à notre directeur jeunesse qui fait un travail remarquable pour retisser parfois des liens un peu distendus entre la jeunesse, qui par définition est un état transitoire, les jeunes, plus largement les jeunes, et les autres générations. Il y aura du décaféiné pour l'intergénérationnel aussi. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – Monsieur le Maire, merci. Nous tenons à saluer tous les efforts qui sont faits en direction de notre jeunesse, notamment dès qu'il s'agit de leur insertion sociale et professionnelle. A priori, des jeunes de plus de 14 ans, si je comprends bien, mais aussi intergénérationnels, c'est ce qu'a dit M. BRUGNOT.

On peut toutefois regretter ce choix tardif, un an des prochaines élections municipales, pourquoi avoir attendu autant pour mettre un nouveau local pour les jeunes ? Un intérêt soudain.

T. FALCONNET – Vous voyez le mal partout vous hein.

P. NEYRAUD – Et aussi le lieu, l'ancien local de l'instant T, situé cour Margot, vous ne l'avez pas mentionné. Nous espérons que ce lieu ne sera pas, comme précédemment, source de nuisances sonores importantes pour les commerces et les professions libérales alentours qui sont souvent venues nous voir pour ces faits.

T. FALCONNET – Nous aussi !

P. NEYRAUD – Nous nous étonnons également des largesses financières attribuées à l'instant T qui a bénéficié des paiements de leurs loyers depuis avril 2024 et maintenant pour l'achat de leur fonds de commerce et peut-être de leur passif. On ne sait pas.

T. FALCONNET – On ne sait pas..., on nous cache des choses... le complot est là...

P. NEYRAUD – Il serait intéressant de savoir combien la municipalité a déboursé pour cette entreprise privée.

T. FALCONNET – C'est interdit M. NEYRAUD, il est interdit pour une collectivité...

P. NEYRAUD – S'il vous plaît, Monsieur le Maire, respectez...

T. FALCONNET – Non. Je ne vous laisse pas... je ne vous laisse plus entacher notre probité.

P. NEYRAUD – Vous avez vraiment un manque d'éducation.

P. AUDARD – Non non, vous diffamez...

T. FALCONNET – Non, non, non. Je ne vous laisse pas parler. Je ne vous laisse plus parler. Je ne vous laisse plus nous salir. Ça suffit. Vous le savez, une collectivité locale n'a pas le droit, n'a pas le droit, parce que nous n'en avons pas la compétence et nous n'en avons pas le droit, n'a pas le droit de soutenir financièrement une entreprise privée. Donc si vous avez des preuves de ce que vous avancez, M. NEYRAUD, vous les avancez, vous allez au tribunal d'instance ou auprès du procureur de la République et vous portez plainte, vous avez l'habitude. Mais moi, je ne veux plus entendre vos insinuations et vos propos diffamatoires. Ça suffit. La démocratie, c'est respecter l'adversaire. Et vous ne nous respectez pas.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous ne vous absteniez pas ? Vous votez ? Vous votez pour.

P. NEYRAUD – Vous m’auriez laissé parler.

T. FALCONNET – Mais non, non, non, le sujet c’est l’ouverture de l’annexe. Si vous avez des choses à nous reprocher sur un plan pénal, vous portez plainte. Ça suffit. Ça suffit.

P. NEYRAUD – C’est facile...

T. FALCONNET – Non, non, ce n’est pas facile. Ce n’est pas facile. C’est le droit. Moi, j’ai le droit de me défendre aussi. Je ne veux pas me laisser insulter encore très longtemps avec des insinuations sur mon honnêteté, sur ma probité, comme je peux le lire : on nous dit que, on pense que, la rumeur dit, moi j’en ai marre de ça, des faits, des faits, vous avez des preuves, vous les avancez, et vous vous tournez vers les autorités compétentes. Moi je ne vous laisserai plus déverser votre fiel dans le Conseil Municipal. Vous le faites suffisamment sur les réseaux sociaux, et dans la presse. Ça suffit. C’est aussi ça, tenir un Conseil Municipal. C’est que n’importe quoi ne soit pas dit dans son enceinte.

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s’abstient. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE À JOUR DES STATUTS DE DIJON MÉTROPOLE ET SUR LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L. 5211-20 et L. 5217-1,

Vu le décret n° 2017-635 du 25 avril 2017 portant création de la métropole dénommée « Dijon métropole »,

Vu la délibération n° GD2017-06-29-0001 du 29 juin 2017 portant adoption des statuts de Dijon métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2017 portant statuts de Dijon métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 portant modification des statuts de Dijon métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 février 2019 portant création de la commune nouvelle Neuilly-Crimolois issue de la fusion de Neuilly-Lès-Dijon et Crimolois,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant transfert de compétences entre le conseil départemental et Dijon Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-2023-05-02-00002 du 2 mai 2023 portant transfert de sections de routes et autoroutes classées dans le domaine public routier national à la métropole de Dijon et l'arrêté complémentaire n° 21-2023-12-20-00007 du 20 décembre 2023 transférant les parcelles, matériels, bâtiments, droits, servitudes, obligations et marchés,

Vu la délibération du conseil métropolitain n° 20241219-15 du 19 décembre 2024 portant mise à jour des statuts et transfert de compétences notifiée à la commune le 30 décembre 2024 et jointe au présent rapport,

Dans le cadre de sa création le 28 avril 2017, Dijon métropole a adopté ses statuts qui ont été repris dans l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2017.

Depuis, ont eu lieu des modifications législatives ou des événements affectant la vie de l'établissement public de coopération intercommunal, ce qui entraîne une nécessaire mise à jour des statuts de Dijon métropole.

Par délibération du 19 décembre 2024, Dijon métropole a approuvé le transfert de la compétence « soutien au sport à destination des clubs de sport collectif professionnel tel que définis par l'article L. 122-1 du code du sport », la mise à jour des statuts intégrant ce transfert ainsi que les modifications et événements ayant affecté la vie de l'établissement et autorisé son Président à saisir les communes membres en vue de recueillir leur accord dans les conditions de majorité qualifiée requise, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, conformément à l'article L. 5211-17 et L. 5217-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Enfin, après accord des communes membres, la décision relative aux transferts de compétences et à la mise à jour des statuts est prise par arrêté du représentant de l'État dans le Département.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord sur le transfert de la compétence « soutien au sport à destination des clubs de sport collectif professionnels tel que définis par l'article L.122-1 du code du sport » et sur les statuts de Dijon métropole mis à jour joints au présent rapport.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 30 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De donner son accord sur le transfert de la compétence « soutien au sport à destination des clubs de sport collectif professionnels tels que définis par l'article L.122-1 du code du sport » des communes membres à Dijon métropole et sur les statuts de Dijon métropole mis à jour joints au présent rapport,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Il s'agit de l'accord du conseil municipal sur la mise à jour des statuts de Dijon Métropole et sur les transferts de compétences. Ça a été vu en commission. Vous le savez, un certain nombre de compétences, notamment la compétence sport collectif, a été ajoutée aux compétences de la métropole. Et donc, un certain nombre de modifications ont été faites. Elles ont été présentées lors des différentes commissions. Et je ne vous fais pas la lecture exhaustive de la délibération.

Y a-t-il une demande d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas, je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE" (SPLAAD) À LA VILLE DE CHENÔVE POUR DISPOSER D'UN LIEU DE STOCKAGE COMPLÉMENTAIRE

La SPLAAD, aménageur de l'opération « KENNEDY », est propriétaire de plusieurs cellules commerciales au sein du centre commercial « KENNEDY », situé 1 boulevard des Valendons à Chenôve.

À ce titre et en ce lieu, la SPLAAD souhaite mettre à disposition de la commune de Chenôve une cellule commerciale, d'une superficie d'environ 87 m², située au rez-de-chaussée du bâtiment A de la copropriété commerciale. Ce local aura pour objet de faciliter la distribution du magazine municipal et de permettre de disposer d'un lieu de stockage complémentaire pour la collectivité.

Cette convention est consentie à titre gracieux et acceptée jusqu'à la démolition du centre commercial Kennedy prévue dans le cadre de la Convention de Prestations Intégrées portant concession d'aménagement confiée à la SPLAAD par la Ville de Chenôve, devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2028.

Considérant qu'un contrat de prêt à usage ne peut être conclu ou révisé par le maire qu'après délibération du conseil municipal.

L'ensemble des modalités relatives à la mise à disposition du local est détaillé dans le projet de convention joint en annexe.

Vu les articles 1875 et 1876 du Code civil,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local de la SPLAAD à la Ville de Chenôve, ci-annexée,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas, je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

RESSOURCES HUMAINES

14 - RELATIONS HUMAINES – MODULATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ARRÊT MALADIE : COMPLÉMENT

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 712-1, L. 714-4 à L. 714-13,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la circulaire NOR : CPAF1807455C du 15 mai 2018 relative au temps partiel thérapeutique dans la fonction publique,

Vu le décret n°2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et agents contractuels de l'État,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 novembre 2024,

Considérant les nouvelles mesures applicables au régime indemnitaire en cas d'absence,
Considérant qu'il convient de compléter les délibérations susvisées,

Afin de réduire l'absentéisme dont l'impact financier représente un coût annuel de plusieurs centaines de milliers d'euros par an, plusieurs indemnités font l'objet d'une modulation en fonction du nombre de jours d'arrêt maladie depuis le 1^{er} janvier 2025.

Les mesures étant applicables à tous les agents exerçant leurs fonctions pour la Ville de Chenôve, il convient de compléter ou abroger les délibérations existantes.

PRIMES ET INDEMNITÉS CONCERNÉES

Les primes et indemnités suivantes sont concernées par les mesures de la présente délibération :

- l'indemnité de suivi et d'orientation (ISO)
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
- la prime de service et de rendement (filière technique)
- l'indemnité de spécifique de service (filière technique)
- la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

CONDITIONS DE MAINTIEN ET / OU DE SUSPENSION APPLICABLES AU RÉGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ABSENCE

Maintien intégral du régime indemnitaire

Le versement des primes et indemnités susvisées est maintenu en intégralité pendant les périodes de :

- congés annuels, jours de fractionnement, réduction du temps de travail, repos compensateurs et jours pris au titre du Compte Épargne Temps,
- autorisations spéciales d'absence,
- congés bonifiés,
- congé de formation syndicale,
- décharge de service pour exercer un mandat syndical,
- congés de maternité, de paternité, d'accueil de l'enfant ou d'adoption,
- formation professionnelle,
- période préparatoire au reclassement (PPR).

Maintien partiel du régime indemnitaire

- En cas de congé de maladie ordinaire, accident de service, maladie professionnelle

Les primes et indemnités susvisées sont modulées en fonction du nombre de jours d'arrêt sur l'année civile selon les conditions suivantes :

Durée du congé de maladie	Incidence sur le régime indemnitaire
Du 1 ^{er} jour au 14 ^{ème} jour inclus*	Maintien intégral
A partir du 15 ^{ème} jour et jusqu'au 21 ^{ème} jour inclus	Diminution de 20 %
A partir du 22 ^{ème} jour et jusqu'au 28 ^{ème} jour inclus	Diminution de 30 %
A partir du 29 ^{ème} jour et jusqu'au 35 ^{ème} jour inclus	Diminution de 50 %
A partir du 36 ^{ème} jour et jusqu'au 56 ^{ème} jour inclus	Diminution de 60 %
A partir du 57 ^{ème} jour	Suppression total de la prime

**Le maintien du régime indemnitaire ne se substitue pas aux dispositions relatives à la carence appliquées sur la rémunération en cas d'arrêt maladie.*

- En cas de temps partiel thérapeutique

En application de la circulaire du 15 février 2018 relative au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique, le régime indemnitaire est maintenu au prorata de la durée de service.

- En cas de congé de longue maladie (CLM), de congé de grave maladie (CGM) ou de congé de longue durée (CLD)

Pendant le congé de longue maladie ou le congé de grave maladie, le régime indemnitaire est maintenu dans les proportions suivantes :

- 33 % la première année,
- 60 % les deuxième et troisième années.

Le régime indemnitaire est suspendu pendant le congé de longue durée.

Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie (CLM), congé de longue durée (CLD) ou congé de grave maladie (CGM), à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement accordé au titre de la maladie ordinaire ou d'un congé pour accident de service ou maladie professionnelle, le régime indemnitaire est versé selon les dispositions relatives au maintien des primes et indemnités pendant une période de congé de longue maladie, congé de grave maladie ou congé de longue durée indiquées ci-dessus (33 %, 60 % ou suspension).

Dans ce cas, l'agent ne peut cumuler le régime indemnitaire perçu pendant un congé de maladie ordinaire avec celle due au titre du congé de longue maladie ou du congé de grave maladie.

Suspension du régime indemnitaire

Le versement du régime indemnitaire en cas de grève, suspension à titre conservatoire, exclusion temporaire au titre d'une sanction disciplinaire, absence non autorisée et service non fait, et dans tout autre cas qui serait prévu par un texte réglementaire.

DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1^{er} mars 2025.

DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME INDEMNITAIRE EXISTANT

À compter de cette même date, les dispositions de la présente délibération au titre des primes et indemnités susvisées complètent celles prévues par les délibérations n°14 du 11 septembre 1995, n°50 du 6 octobre 2003 et n°46 du 22 mars 2010.
La délibération n°97 du 10 octobre 2005 est abrogée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver, au 1^{er} mars 2025, les nouvelles mesures relatives à la modulation des primes et indemnités suivantes en cas d'arrêt maladie :

- l'indemnité de suivi et d'orientation (ISO),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- la prime de service et de rendement (filière technique),
- l'indemnité de spécifique de service (filière technique),
- la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Merci, Mme POPARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ?

Je n'en vois pas. Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité. Il va sans dire que ça a été vu en comité social territorial avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

15 - RELATIONS HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.313-4,
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs doit être mis à jour au vu de la nécessité de créer et transformer les emplois permanents suivants pour satisfaire aux besoins des services :

Transformation d'emploi :

- un emploi à temps complet relevant du grade de chef de service de police municipale principal 1ère classe (catégorie B) vers un grade relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (catégorie B).

- un emploi à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 10/20ème (50%) relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (catégorie B), vers le grade d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B) pour la même quotité de travail.

Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8-2° du CGFP.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de recrutement et pourra bénéficier du régime indemnitaire conformément aux délibérations en vigueur au moment du recrutement.

Le candidat retenu devra à minima détenir les diplômes et/ou l'expérience nécessaires au recrutement.

Création d'emploi :

Dans le cadre d'un appel à projet national, la Ville de Chenôve a été retenue pour mettre en œuvre le projet Limit's porté par MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte Contre les Drogues et les Conduites Addictives). Cet appel à projet a pour objectif de mettre en place des actions sur le territoire afin de lutter contre la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants.

Une convention tripartite a été signée en décembre 2024 pour la mise en œuvre des actions.

Le projet d'une durée de 3 ans se décline en 4 axes :

- Le pilotage et la mobilisation des acteurs autour du projet,
- Créer un environnement protecteur en mobilisant les compétences psychosociales et les parents,
- Lutter contre l'attractivité des réseaux criminels,
- Proposer des alternatives et occuper le terrain.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la nécessité de créer l'emploi non permanent, dans le cadre d'un contrat de projet (art L. 332-24 à L. 332-26 du CGFP), de chargé de mission prévention jeunesse relevant du grade soit d'attaché territorial (catégorie A) soit d'assistant

socio-éducatif (catégorie A) , à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, afin de mener à bien la réalisation du projet.

Sous l'autorité du directeur de la jeunesse, l'agent recruté sur cet emploi aura pour mission de conduire le projet au travers des 4 axes déclinés ci-dessus. Le chargé de mission prévention jeunesse sera plus précisément chargé de :

- Mobiliser et fédérer le réseau de partenaires,
- Coordonner l'ensemble des acteurs,
- Préparer et animer les différentes instances,
- Élaborer et alimenter des outils de suivi et d'évaluation,
- Veiller au respect du calendrier et du budget prévisionnel,
- Mettre en œuvre les différents projets,
- Accueillir, accompagner et orienter les publics concernés par ce projet.

L'emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans 9 mois.

Le contrat de projet prendra fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de 2 mois (pour un contrat d'une durée inférieure ou égale à 3 ans). À défaut, la Ville de Chenôve pourra procéder à une rupture anticipée du contrat, après un délai d'un an minimum à compter de la date de début du contrat initial, si le projet ne peut pas être réalisé, ou que le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat sera versée à l'agent. Dans le cas où le projet prévu n'aurait pas pu être achevé au terme de la durée initialement prévue, le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI.

Le candidat devra justifier, a minima, d'un niveau de formation de niveau BAC+3 dans le domaine social, santé publique, sciences humaines et/ou d'un diplôme d'éducateur spécialisé ou équivalent.

La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n° DEL_2024_084 du 16 décembre 2024 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

À l'issue de ces transformations et création d'emplois, le tableau des effectifs, tel qu'adopté lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2024, sera modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 29 janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver par création et transformation les emplois décrits ci-dessus, à savoir :

- un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale (catégorie B),
- un emploi relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B) à temps non complet dont la durée de service est fixée à 10/20ème (50%),

- un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'attaché (catégorie A) ou du grade d'assistant socio-éducatif (catégorie A) dans le cadre d'un contrat de projet.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Pouvez-vous nous dire ce que c'est que la MILDECA ?

B. POPARD – La MILDECA est une mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Il s'agit d'un appel à projets qui permet de mettre en place des actions sur le territoire et de coordonner un certain nombre de pilotages et de mobilisations des acteurs autour de ce projet.

T. FALCONNET – Pouvez-vous nous dire combien de collectivités ont été retenues au titre de la MILDECA ?

B. POPARD – Eh bien... non.

T. FALCONNET – Il y en a une dizaine en France. Donc on est tellement mauvais, vous voyez, que même l'État nous retient parmi toutes les candidatures. Ça veut peut-être dire qu'on fait du travail à Chenôve.

B. POPARD – Je répète, c'est un contrat de projet de trois ans.

T. FALCONNET – Oui, au titre de la mission de lutte contre les addictions. Parce qu'il y a la répression, il y a la prévention primaire, puis il y a aussi tout le travail de sensibilisation notamment des consommateurs. Puisque la mission de lutte contre les addictions, elle s'adresse d'abord aux consommateurs, pour les dissuader, pour empêcher des jeunes de tomber dans la consommation de drogue. Parce que par définition, s'il y a des vendeurs, c'est qu'il y a des consommateurs.

Et à titre d'information, il y a encore une opération de police qui s'est déroulée cet après-midi, pour lutter contre les trois points de deal naissant à Chenôve, pour ne pas les laisser s'installer. Et je soutiens bien évidemment cette action. Comme vous toutes et tous, j'en suis sûr.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
32 POUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**16 - DÉLÉGATIONS DE POUVOIR À MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n° DEL_2020_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégations de pouvoir au Maire,
 Vu la délibération n° DEL_2021_031 du Conseil municipal du 29 mars 2021 portant modification technique de la délibération n° DEL_2020_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020,

Vu le tableau joint en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées dans le tableau ci-après annexé.

T. FALCONNET – Je vous ai représenté dans les pouvoirs que vous avez bien voulu me conférer lors de l'élection de 2020. Donc je vous présente les décisions que j'ai prises en votre nom. Y a-t-il des demandes d'intervention sur les tarifs, les marchés publics, le louage de choses, les suppressions ou créations de régies comptables municipales ?

Pas de remarque ? Il n'y a pas de subventions à des entreprises privées dans les pouvoirs que j'ai pris ? À non, c'est interdit par la loi.

Vous me donnez acte ? Je vous en remercie.

Réponse aux questions orales posées par M. NEYRAUD et M. GUILLET, reçues le 7 février 2025.

Le Conseil Municipal ne serait pas un Conseil Municipal à Chenôve sans les questions orales. Et donc nous avons reçu deux questions ouvertes de la part de M. NEYRAUD. Donc deux questions ouvertes, et je vais demander à M. AUDARD et à Mme POPARD d'y répondre :

Par e-mail en date du 7 février, Messieurs Philippe NEYRAUD et Christophe GUILLET, de la liste « Le Bon Sens à Chenôve », ont posé les questions suivantes, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Je vais demander à M. AUDARD et à Mme POPARD d'y répondre.

- 1 « Le commissariat de Dijon ayant refusé de prendre une procuration pour le RIL prévu le 15 mars prochain, pourriez-vous nous dire où il faudra s'adresser pour effectuer une procuration ? »**

T. FALCONNET – En sachant que nous avons eu les informations et les précisions cet après-midi, et donc ce que nous vous disons là maintenant, ce que Patrick AUDARD va vous dire c'est effectivement à la suite de la question qui nous a été posée, non pas par M. NEYRAUD, mais par plusieurs de nos concitoyens. M. AUDARD.

P. AUDARD – Bien tout d'abord une rectification, ce n'est pas le commissariat de Dijon qui était en cause, et pour être plus précis, la situation s'est présentée au commissariat de la Police nationale de Chenôve. Il faut vérifier ses informations.

Dans le cadre d'un référendum d'initiative locale en France, les électeurs peuvent voter par procuration en suivant les mêmes règles que pour les autres types d'élections. L'article R1112-6 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les articles R72 à R80 du code électoral s'appliquent au référendum local. L'article 72-1 inclut les officiers de police judiciaire parmi les autorités habilitées à l'enregistrement des procurations, en excluant expressément le maire et les adjoints.

Une fois la procuration validée, elle est transmise directement à la mairie du lieu de vote par les autorités compétentes.

Aucune action n'est requise du mandataire pour récupérer la procuration : il se rend simplement au bureau de vote le jour du scrutin, muni de sa propre pièce d'identité, pour voter à la place du mandant.

Le commissariat de Chenôve a ainsi été informé et conforté ce jour en ce sens, par nos services, ainsi que par la préfecture de Côte d'Or, que nous avons également interrogée sur ce sujet et qui confirme ce processus de prise de procuration.

T. FALCONNET – Et vous dire effectivement que le directeur interdépartemental de la police nationale, M. Vincent GENOT, m'a confirmé ces ordres qu'il a reçus de la part du préfet. Donc rassurez-vous, vous pourrez tous voter le 15 mars pour le référendum d'initiative locale.

2 « Lors du dernier Conseil Municipal, une erreur de date a été faite dans la délibération du RIL, nous vous avons demandé de rectifier cette erreur matérielle sur le fond. Avez-vous prévu de modifier cette délibération afin de vous mettre en conformité ? »

T. FALCONNET – Une fois encore, ce n'est pas bien... Allons-y.

B. POPARD – L'erreur matérielle de date a effectivement été relevée immédiatement à l'issue du dernier Conseil Municipal dans la délibération n°DEL_2025_004 et a fait l'objet d'un « annule et remplace » auprès de la Préfecture, conformément aux dispositions réglementaires s'agissant d'une erreur matérielle, et ce en parfait accord avec les services du contrôle de légalité.

T. FALCONNET – Voilà, mes chers collègues, nous avons terminé ce Conseil Municipal, qui fut un Conseil Municipal dense, fraternel, serein. Nous vous donnons rendez-vous donc dans quelques semaines pour le vote du budget, parce que ce soir, il ne s'agissait que du hors-d'œuvre, le plat de résistance c'est dans quelques semaines. Merci au public. Merci à la presse d'avoir tenu jusque-là, et bonne soirée.

La séance est levée à 21h16.



Le président de séance,
Thierry FALCONNET



La secrétaire de séance,
Brigitte POPARD